

Perspectives sur l'actualité • Politique

La « FrancEurope » 70 ans après la déclaration Schuman : projet commun ou projection nationale ? (I)

Dans ce premier volume d'une longue enquête en diptyque, Yves Bertoncini et Thierry Chopin reviennent sur l'histoire longue et tourmentée entre la France et la construction européenne, 70 ans après la déclaration Schuman.

AUTEUR

Yves Bertoncini, Thierry Chopin

DATE

8 mai 2020

PARTAGER



Le coronavirus confronte les Français et les Européens aux impératifs d'une délicate gestion de crise parfois conduite au jour le jour, et qui ne permettra guère d'accorder l'attention nécessaire à la commémoration de la « déclaration Schuman », qui a pourtant permis à notre pays de lancer la construction européenne il y a 70 ans. Il convient pourtant de saisir cet anniversaire du 9 mai 2020, qui restera une « journée de l'Europe » très particulière, afin de mettre en perspective les relations entre la France et l'Union européenne, à l'heure où la crise sanitaire en cours est devenue une crise économique mais aussi politique, qui suscite de vifs débats entre responsables nationaux et communautaires et au sein des opinions publiques.

Cette mise en perspective nous semble d'autant plus salutaire trois ans après la nette victoire électorale d'un Président affichant son « europhilie » sur fond d'« hymne à la joie » aux dépens d'une candidate ayant depuis renié son « europhobie », fût-ce de manière purement tactique. Elle apparaît utile à l'heure où les difficultés auxquelles est confronté Emmanuel Macron dans son entreprise de « refondation » de la construction européenne suscitent un malaise politique croissant dans notre pays ^①. Elle est indispensable, alors que le « non » Français du 29 mai 2005 ne sera peut-être pas davantage commémoré, bien qu'il ait révélé des fractures politiques encore vivaces, y compris chez ceux dont le « non » se voulait porteur de « plus d'Europe ». Aujourd'hui comme en 2005 ^②, tous ces éléments contradictoires font écho à la relation paradoxale établie entre la France et la construction européenne, dont notre pays a été jusqu'alors à la fois un moteur et un frein.

La France et les Français sont en effet à l'origine de nombreuses avancées marquantes de la construction européenne : la CECA sous l'impulsion de Jean Monnet et de Robert Schuman ; la création du Conseil européen, la décision d'élire le Parlement européen au suffrage universel et la mise en place du « système monétaire européen » sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing ; la mise en place du marché unique et de la monnaie unique sous l'impulsion de Jacques Delors et de François Mitterrand. En même temps, la France et les Français sont aussi à l'origine de « coups d'arrêts » européens particulièrement notables : rejet parlementaire de la Communauté européenne de défense (CED) en 1954 ; refus par le général de Gaulle du vote à la majorité au Conseil en 1965 (« crise de la chaise vide ») ; rejet référendaire de la « Constitution européenne » en 2005... En ce début d'année 2020, 53 % des Français interrogés déclarent rester attachés à l'appartenance de la France à l'UE, ce qui confirme qu'il n'y a pas d'europhobie majoritaire dans notre pays ; mais 58 % des Français expriment une défiance vis-à-vis de l'Union (+12 points au dessus de la moyenne européenne), soit l'un des niveaux d'euroscpticisme parmi les plus élevés de l'UE ^③.

Une relation paradoxale s'est établie entre la France et la construction européenne : notre pays a été jusqu'alors à la fois un moteur et un frein.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

De nombreuses analyses ont déjà cherché à éclairer la relation particulière établie entre la France et la construction européenne, aussi bien d'un point de vue historique ^④ que via une approche nourrie de science politique ^⑤ ou de philosophie politique ^⑥. C'est dans leur prolongement que s'inscrit la présente contribution, qui met plus particulièrement l'accent sur l'importance et les spécificités de la culture politique hexagonale au regard du fait européen. L'« Europe » est en effet un « produit national » dans chacun des États membres de l'UE, et la diversité des motivations nationales est une réalité durable. Elle s'exprime par des visions distinctes,

dont la nature idéale est tempérée par la confrontation avec celles des partenaires, mais n'en demeure pas moins prégnante ⑦.

Dans le cas de notre pays, c'est une logique de « projection nationale » qui nous semble à l'œuvre, et qui constitue le fondement principal de l'ambivalence des rapports de la France à « l'Europe ». Cette dernière est ainsi perçue à la fois comme un « instrument » au service de la grandeur de la France - c'est l'Europe comme « levier d'Archimède » chère au général de Gaulle ; mais elle agit aussi comme un miroir révélateur de la fameuse « exception française », en mettant en exergue des spécificités nationales qui rendent malaisées nos relations avec la construction européenne. L'« Europe outil » et « l'Europe miroir » constituent dès lors les deux faces indissociables d'une relation complexe, que nous analyserons dans le souci de la rendre plus féconde et plus harmonieuse à court et moyen termes.

L'« Europe » est un « produit national » dans chacun des États membres de l'UE, et la diversité des motivations nationales est une réalité durable.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

1^{ère} partie : « L'Europe » comme outil politique hexagonal : un levier d'« Archimède » pour la France ?

La construction européenne est le produit historique d'une conjonction de facteurs d'unification à la fois externes (guerre froide et menace soviétique, crise de Suez et décolonisation, chute du Mur de Berlin et fin de l'URSS, etc.) et internes (volonté de réconciliation et de pacification, objectifs de reconstruction économique, d'ancrage démocratique, réunification de l'Allemagne, etc.). Elle traduit une convergence profonde et inédite des États membres de l'UE, qui n'en sont pas moins « unis dans la diversité », c'est-à-dire porteurs d'une vision nationale spécifique de leur appartenance à la construction européenne.

Dans ce contexte, il est à nos yeux frappant de constater que la France se distingue des autres pays de l'UE par la primauté d'une logique de projection nationale, certes pas unique mais archétypique au regard des autres logiques nationales à l'œuvre (1). Cette logique de projection nationale a historiquement conduit notre pays à mettre l'accent sur trois priorités politiques majeures : contenir la montée en puissance de l'Allemagne (2), construire l'« Europe puissance » (3) et conjurer la dilution européenne dans l'élargissement (4). Le succès mitigé de la France sur ces trois registres explique une partie du malaise politique entre notre pays et « l'Europe », même si le contexte géopolitique actuel pourrait le réduire.

La construction européenne : un « produit national » porté par des logiques politiques hétérogènes

L'Europe est un « produit national » et « la diversité des motivations des États est une réalité durable. Elle s'exprime par des visions distinctes, dont la nature idéale est tempérée par la confrontation avec celles des partenaires. Chaque État a ses propres attentes mais la similarité des démarches est frappante » ⑧. Dans une telle perspective, Zbigniew Brzezinski a décrit dans des termes limpides la vision française de l'Europe : « À travers la construction européenne, la France vise la réincarnation, l'Allemagne la rédemption. (...) L'Europe fournit à la France le moyen de renouer avec sa grandeur passée. (...) La création d'une « véritable » Europe - « de l'Atlantique à l'Oural », selon les termes du général de Gaulle - vise à mettre un terme à cette situation inadmissible. Et ce projet,

puisque'il doit être conduit depuis Paris, rendra à la France la grandeur qui, selon ses citoyens, correspond à la destinée électorale de la nation » ⑨.

Extrapoler à partir de cette fulgurance de Zbigniew Brzezinski conduit à mettre en évidence quatre grandes logiques nationales d'adhésion au projet européen ⑩ : outre une logique de projection caractérisant la France et la logique de rédemption attribuée à l'Allemagne, on distinguera également une logique d'optimisation et une logique de sublimation - non sans avoir rappelé qu'il s'agit là d'« idéaux types » non chimiquement purs et ayant avant tout pour but de mettre en exergue les spécificités nationales, et donc hexagonales (voir *infra* Tableau 1).

LA LOGIQUE DE PROJECTION (FRANCE, MAIS AUSSI BENELUX)

La logique de projection caractérisant la participation nationale à la construction européenne peut prendre au moins deux formes : celle d'une projection politique concevant l'Europe comme multiplicateur de puissance - à la française ; et celle d'une projection plus économique voyant l'Europe comme modèle d'intégration régionale, à l'image du Benelux.

La logique de projection politique s'applique particulièrement bien au cas de la France, qui s'est efforcée de reconstituer au niveau communautaire les leviers d'influence dont elle disposait auparavant seule au niveau national ⑪. Si l'idée que « l'union fait la force » anime l'ensemble des États membres de l'UE, elle ne prend nulle part une dimension plus ontologique qu'en France, où elle fonde et structure le projet de participation à la construction européenne.

La logique de projection politique s'applique particulièrement bien au cas de la France, qui s'est efforcée de reconstituer au niveau communautaire les leviers d'influence dont elle disposait auparavant seule au niveau national.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Dès l'après guerre, la question centrale pour la France est notamment de contrôler les effets politiques de la reconstruction de l'Allemagne et sa (re)montée en puissance prévisible (voir section ci-après). Mais il s'agit aussi pour notre pays de tirer les conséquences de la décolonisation engagée en Indochine, puis en Algérie, afin de projeter la puissance nationale *via* l'échelon communautaire. D'abord hostile à la construction européenne et au marché commun, le Général de Gaulle se ralliera ainsi à la mise en œuvre du Traité de Rome à son retour au pouvoir en 1958, notamment après que la crise de Suez eut permis de confirmer que, avec la perte de son empire colonial, la France ne pouvait plus prétendre jouer seule un rôle international dominant. En qualifiant l'Europe de « levier d'Archimède », il a lui aussi recouru à une formule illustrant bien la vision française d'une construction européenne comme la continuation de la politique de puissance par d'autres moyens - que traduit aussi la « réincarnation » évoquée par Zbigniew Brzezinski.

	Objectifs	Caractéristiques	Pays
Logique de projection (politique ou économique)	Construire l'Europe à son image : Europe-puissance ou Europe économique	Pays fondateurs de la CEE	France Benelux
Logique de rédemption	Expier ses fautes via une reconstruction nationale au sein de l'Europe	Pays jugés coupables de fautes historiques	Allemagne Italie ? Croatie ?
Logique d'optimisation	Rejoindre la construction européenne sur la base d'un rapport coûts/avantages	Pays déjà démocratiques et « développés »	Royaume-Uni & Irlande, pays nordiques, Autriche
Logique de Sublimation	Rejoindre un espace positivement connoté (démocratie, prospérité, stabilité)	Pays sortant de dictatures (nationalistes ou soviétiques) et en retard de développement	Pays du Sud de l'Europe, pays d'Europe centrale et orientale

Tableau 1 : Les logiques nationales d'adhésion à la construction européenne Source : Yves Bertoncini/Thierry Chopin Pour plus de précisions, voir Bertoncini, Y. et Chopin, T. Politique européenne. Etats, pouvoirs et citoyens de l'UE, Paris, Presses de Sciences Po-Dalloz, 2010, pp. 66-78

Les pays du « Benelux » pouvant eux aussi être considérés comme des pays ayant projeté leur modèle national au niveau communautaire au moment du lancement de la construction européenne dans les années 50. Leur logique de projection opère cependant sur des bases économiques, fort différentes de celles de la France : il ne s'agit pas de reconstruire la puissance nationale au niveau européen mais plutôt d'y engager un processus d'intégration régional inspiré de celui qu'ils ont conduit eux-mêmes. La Belgique et le Luxembourg avaient en effet décidé d'établir une union économique dès 1922, assortie d'une parité fixe de leur monnaie, tandis que les trois pays du Benelux avaient fondé en 1944 une union douanière, entrée en vigueur en 1948. C'est sur la base d'un tel héritage politique que les pays du Benelux se sont d'emblée montrés favorables aux projets d'intégration européenne fondés sur des mécanismes économiques et marchands, qu'ils ont eu la possibilité de promouvoir après le rejet français du projet beaucoup plus hexagonal de Communauté européenne de défense en 1954. Ce sont de fait les représentants de ces trois pays, Bech (Luxembourg), Beyen (Pays-Bas) et Spaak (Belgique), qui sont à l'origine de la « relance de Messine » (1955), puis au cœur des négociations ayant mené à l'adoption du Traité de Rome (1957).

LA LOGIQUE DE RÉDEMPTION (ALLEMAGNE...)

Le terme de « rédemption » peut caractériser la logique dans laquelle certains pays de l'UE ont conçu leur appartenance à la construction européenne : cette appartenance leur a en effet permis d'amorcer leur redressement et de se réconcilier durablement avec leurs voisins, après qu'ils aient été considérés comme responsables de fautes historiques. Évoquée par Brzezinski, la République fédérale allemande est l'exemple type du pays ayant conçu sa participation à la construction européenne dans une logique de rédemption - tandis qu'elle a pu aussi caractériser, fût-ce à un degré nettement moindre, des pays comme l'Italie ou la Croatie.

Cette logique d'intégration/ rédemption fut de nouveau à l'œuvre au moment de la réunification allemande : pour plusieurs de ses voisins, et notamment la France, il apparut en effet nécessaire que cette réunification, synonyme d'un surcroît de puissance mais aussi de déstabilisation potentielle, s'accompagne d'un nouveau pas en avant dans l'intégration communautaire.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Sorti vaincu et dévasté d'une Seconde Guerre mondiale dont il est à l'origine, organisateur d'un génocide sans équivalent, occupé par les puissances alliées et bientôt divisé en deux entités antagonistes, ce pays sait que sa renaissance passe par la mise en place de relations de coopération et d'entente avec ses voisins, et notamment la France. Cette renaissance de l'Allemagne fut facilitée par son intégration dans les structures européennes et atlantiques. Le lancement de la CECA puis de la CEE offrit un cadre politique et économique à sa reconstruction et à son redressement ; l'adhésion à l'OTAN lui offrit à la fois des garanties de sécurité et la possibilité de reconstituer une armée nationale.

Cette logique d'intégration/ rédemption fut de nouveau à l'œuvre au moment de la réunification allemande : pour plusieurs de ses voisins, et notamment la France, il apparut en effet nécessaire que cette réunification, synonyme d'un surcroît de puissance mais aussi de déstabilisation potentielle, s'accompagne d'un nouveau pas en avant dans l'intégration communautaire - que l'Allemagne accepta en mettant en sacrifiant le Deutsche Mark. La question est aujourd'hui de savoir si l'appartenance à l'Allemagne à l'UE s'inscrit toujours principalement dans une logique de rédemption, ou si cette dernière a épuisé une grande partie de ses effets ? ⁽¹²⁾ Opter pour la première réponse pourrait conduire à expliquer la réticence persistante de ce pays vers les interventions militaires extérieures ou sa générosité émotionnelle lors de la crise des réfugiés. Opter pour la seconde a conduit à annoncer l'avènement d'une nouvelle « Allemagne » au tournant du millénaire, et qui s'inscrirait désormais davantage dans une logique de projection ou, plus sûrement, d'« optimisation » ⁽¹³⁾ ?

LA LOGIQUE D'OPTIMISATION (ROYAUME-UNI ET EX-PAYS DE L'AELE)

La logique d'optimisation constitue la troisième logique qu'il semble possible de distinguer s'agissant de l'adhésion de certains États membres à la construction européenne. Peu ou prou à l'œuvre dans l'ensemble des États de l'UE, elle prédomine cependant dans des pays qui n'ont pas été membres de la CEE dès l'origine alors même que leur situation politique (démocratie) et économique le leur aurait permis. Ces pays ont donc dû se poser la question de rejoindre ou non la construction européenne en mesurant les avantages et les inconvénients liés à leur adhésion, dès lors qu'elle n'était pas pour eux synonyme d'une paix et d'une prospérité déjà acquises.

Peu ou prou à l'œuvre dans l'ensemble des États de l'UE, la logique de l'optimisation prédomine cependant dans des pays qui n'ont pas été membres de la CEE dès l'origine alors même que leur situation politique (démocratie) et économique le leur aurait permis.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Le Royaume Uni est l'exemple type des pays où cette logique d'optimisation a semblé prédominer. Ce pays a d'abord refusé de participer à la construction européenne afin de préserver ses spécificités liées à son insularité, mais aussi et surtout à son ouverture vers « le grand large » : commerce international fortement tourné vers le Commonwealth d'une part, relations stratégiques spéciales avec les États-Unis d'Amérique d'autre part. D'abord à l'origine de la création d'une organisation concurrente à la CEE en 1960, l'Association européenne de libre échange (AELE), le Royaume-Uni dépose cependant sa candidature à la CEE dès l'année suivante, après avoir constaté que le marché commun était en cours de mise en place. Rejoignant la CEE dans les années 70 et confirmant cette adhésion par référendum deux ans plus tard (suite à un changement de majorité), le Royaume-Uni semblait depuis lors essentiellement considérer l'UE comme un cadre politique d'expression parmi d'autres (en parallèle de l'OTAN, du Commonwealth ou de l'ONU), dont il convenait de contrôler avec soin les interventions et l'évolution. La volonté d'optimisation financière exprimée par Margaret Thatcher (« *I want my money back* ») a souvent été perçue comme une illustration parfaite de l'attitude calculatrice du Royaume-Uni, de même que le recours fréquent à des clauses d'exemption (ou « *opting out* ») permettant de ne pas participer à tel ou tel volet de l'intégration communautaire (notamment l'euro et l'espace Schengen).

D'autres pays de l'AELE (Autriche, Danemark, Finlande, Suède,) ont également privilégié une démarche plutôt calculatrice dans leur attitude vis-à-vis de la CEE/UE, en ne les rejoignant que lorsqu'ils ont jugé les conditions réunies. Il n'est dès lors guère étonnant que le Royaume-Uni et les pays du Nord de l'Europe, qui constituent les pays qui, traditionnellement, dessinent une sorte de géographie de la « réserve » à l'égard de la construction européenne, ont visé traditionnellement l'« optimisation » de leurs intérêts nationaux dans une logique « utilitariste » de calcul de souveraineté « coût »-« avantages »¹⁴.

LA LOGIQUE DE SUBLIMATION (PAYS DU SUD ET DE L'EST DE L'EUROPE)

Certains autres pays de l'UE l'ont rejoint sur la base d'une logique de « sublimation »¹⁵, c'est-à-dire portés par une volonté de transformation rapide d'un état politique (dictatorial) et économique (« économie de la pénurie ») au profit d'une accession à un statut européen nettement préférable. Pour nombre d'États peu prospères et sortant d'expériences politiques douloureuses (guerre, dictatures), la perspective d'adhérer à l'UE a de fait constitué un objectif cardinal, porteur de progrès profonds : il s'est agi de rejoindre un espace positivement connoté, aussi bien sur le plan économique (amélioration du niveau de vie, convergence économique) que sur le plan politique (stabilité, rupture avec le passé), tout en ayant la possibilité de bénéficier des transferts financiers organisés par l'UE. Le fait de participer à la construction européenne a justifié les importants efforts d'adaptation consentis (notamment pour intégrer « l'acquis communautaire ») afin d'accélérer la modernisation de ces pays. Il est notable qu'une telle logique de sublimation a aussi pu concerner l'adhésion à l'OTAN en matière sécuritaire et stratégique. Appliquée à la construction européenne, cette logique de sublimation paraît caractéristique des pays du Sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Portugal) dans les années 1980, mais aussi des pays d'Europe centrale, orientale et baltique dans les années 90 et 2000. Elle paraît toujours prédominer dans des pays issus de l'ex-Yougoslavie ou de l'ex-URSS, et notamment dans les Balkans occidentaux.

Appliquée à la construction européenne, cette logique de sublimation paraît caractéristique des pays du Sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Portugal) dans les années 1980, mais aussi des pays d'Europe centrale, orientale et baltique dans les années 90 et 2000.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Il va de soi que ces quatre grandes logiques nationales d'adhésion au projet européen animent de façon plus ou moins intense les pays concernés. Comme on l'a déjà souligné, il va également de soi que de telles logiques peuvent avoir évolué depuis que ces pays ont rejoint la construction européenne. L'Allemagne est-elle encore dans une logique de « rédemption » ? Après le choix du Brexit, est-il encore possible de dire que le Royaume-Uni est toujours dans une logique d'optimisation de ses intérêts nationaux vis-à-vis du continent européen ? La logique de « sublimation » caractérise-t-elle encore les pays du Sud de l'Europe où la défiance vis-à-vis de « l'Europe » s'est fortement accrue après les crises de la zone euro et la crise des réfugiés ? Ou encore les pays du centre et de l'Est de l'UE, où le refus de la solidarité européenne a alimenté l'euro-scepticisme d'une partie de la population (notamment du groupe de « Visegrad »), voire l'émergence d'un populisme nationaliste autoritaire et « illibéral » mettant en cause les valeurs qui sont au fondement de la construction européenne ?

En tout état de cause, il nous semble que la logique de projection nationale qui prévaut en France reste quant à elle plutôt vivace. Elle a de fait conduit notre pays à mettre l'accent sur trois priorités politiques majeures, et qui demeurent : contenir la montée en puissance de l'Allemagne (2), construire l'« Europe puissance » (3) et conjurer la dilution européenne dans l'élargissement (4).

Une projection franco-européenne visant à contenir la montée en puissance de l'Allemagne

La logique de projection caractérisant les relations de la France avec la construction européenne sert un premier objectif stratégique plus ou moins explicite : celui de contenir la montée en puissance de l'Allemagne, notamment à l'issue de la Seconde Guerre mondiale puis après la chute du mur de Berlin.

L'APRÈS-SECONDE GUERRE MONDIALE ET LA RECONSTRUCTION DE L'ALLEMAGNE

La déclaration lancée par Robert Schuman le 9 mai 1950 est certes une forme de « déclaration d'amour » à l'Allemagne, combinant pardon pour les atrocités passées et promesse d'un avenir en commun ⁽¹⁶⁾. En proposant d'instituer une « Communauté européenne du charbon et d'acier », elle traduit aussi l'objectif politique de mettre sous contrôle deux composantes majeures de l'effort de guerre, et donc de conjurer toute velléité belliciste germanique. Cette volonté de mettre sous contrôle la reconstruction de l'Allemagne s'était déjà matérialisée via le statut d'occupation acté par la France, la Grande Bretagne et les États-Unis. Elle avait aussi conduit la France et le Royaume-Uni à signer à Dunkerque un traité militaire qui ciblait l'Allemagne comme ennemi potentiel - à rebours de la démarche plus coopérative promue par Robert Schuman et Jean Monnet... Encore faut-il bien considérer que cette démarche coopérative des « pères fondateurs » français servait de manière plus subtile et efficace des intérêts strictement nationaux, comme en témoigne par exemple une note de Jean Monnet adressée à Robert Schuman peu avant la déclaration du 9 mai 1950 : selon lui, « la continuation du relèvement de la France sera arrêtée si la question de la production industrielle allemande et de sa capacité de concurrence n'est pas réglée » - ce que permettra la CECA, grâce à laquelle « le plus grand obstacle à la continuation du progrès industriel français aura été écarté » ⁽¹⁷⁾.

La volonté française de contrôler la montée en puissance de l'Allemagne fonde aussi le projet de « Communauté européenne de défense » (formalisé par le « plan Pleven ») : alors que la guerre de Corée fait rage et que la menace soviétique s'accroît en Europe, il s'agissait en effet d'organiser le réarmement allemand dans un cadre européen. Le Parlement français a cependant refusé de ratifier ce projet hexagonal, notamment grâce à une coalition ponctuelle des voix communistes et gaullistes, en partie soudées par l'anti-américanisme - mais dont le refus eut pour effet de conduire à un réarmement allemand dans le cadre de l'OTAN...

La logique de projection caractérisant les relations de la France avec la construction européenne sert un premier objectif stratégique plus ou moins explicite : celui de contenir la montée en puissance de l'Allemagne, notamment à l'issue de la Seconde Guerre mondiale puis après la chute du mur de Berlin.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

L'APRÈS GUERRE FROIDE ET LA RÉUNIFICATION DE L'ALLEMAGNE

La chute du mur de Berlin donne lieu à une nouvelle manifestation de la volonté française de contrôler la montée en puissance d'une Allemagne réunifiée, donc plus peuplée, et qui va retrouver sa place au centre de l'Europe. C'est dans ce contexte que, après avoir obtenu des garanties sur l'intangibilité des frontières, François Mitterrand persuade Helmut Kohl d'endosser la création de l'union économique et monétaire proposée par Jacques Delors au moment du Traité de Maastricht. Si le lancement de la monnaie unique a vocation à compléter le marché unique, il a aussi pour objectif stratégique de confirmer l'ancrage européen de l'Allemagne : celle-ci accepte en effet de mettre en commun le Deutsche Mark, dont la prééminence était à la fois symbole de réussite économique et de fierté nationale ⁽¹⁸⁾. La France s'efforcera aussi de contrôler le surcroît de puissance démographique de l'Allemagne réunifiée en défendant la parité diplomatique établi par les Traités européens en matière de droits de vote à la majorité qualifiée au Conseil et de députés européens, avant de céder sur le premier point au moment du Traité de Lisbonne et sur le second point au moment des Traités de Maastricht, puis de Nice.

LE ROYAUME-UNI, PARTENAIRE PONCTUEL DANS « UN MÉNAGE À TROIS » ?

C'est aussi la volonté française de contrôler la montée en puissance de l'Allemagne qui a conduit notre pays à miser sur le Royaume-Uni dans les années 1970. Alors que l'Allemagne du chancelier Willy Brandt avait lancé une politique d'ouverture cultivant ses liens avec l'Europe centrale et orientale (« *Ostpolitik* »), Georges Pompidou a alors jugé utile de revenir sur le refus gaullien d'admettre l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, en faisant ratifier par référendum ce changement de pied diplomatique. Un front commun François Mitterrand - Margaret Thatcher s'est aussi formé au moment de la chute du mur de Berlin, qu'Helmut Kohl évoque avec une certaine amertume dans ses *Mémoires*. C'est par ailleurs le fait de disposer d'un statut diplomatique et militaire comparable, bien plus prééminent que celui de l'Allemagne, qui a conduit à développer la coopération bilatérale entre les deux pays, de la déclaration de Saint-Malo aux accords de Lancaster House. Il va de soi que le « Brexit » va changer les rapports de force au sein du « ménage à trois » formé par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, « Berlin » regrettant pour sa part le départ d'un pays plus libéral que son partenaire hexagonal.

Il va de soi que le « Brexit » va changer les rapports de force au sein du « ménage à trois » formé par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, « Berlin » regrettant pour sa part le départ d'un pays plus libéral que son partenaire hexagonal.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

LE « COUPLE » FRANCO-ALLEMAND EN 2020 : UN ÉQUILIBRE PRÉCAIRE ?

Au total, c'est cependant la logique coopérative qui a prévalu entre la France et l'Allemagne, telle que formalisée par le Traité de l'Élysée en 1963 et symboliquement réaffirmée en 2019 par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Cette logique coopérative a été plus ou moins féconde au gré de l'évolution du contexte géopolitique et des convergences établies entre les dirigeants des deux pays, l'époque du duo Kohl-Mitterrand étant particulièrement faste à ce double égard. Si les dirigeants français ont parfois été tentés de peser sur les rapports de force bilatéraux en s'appuyant sur le Royaume-Uni (tel Nicolas Sarkozy) ou sur les pays du Sud (tels François Hollande et Emmanuel Macron), ils ont tous été amenés à cultiver une relation franco-allemande dont le bon fonctionnement est une condition nécessaire, sinon suffisante, du dynamisme de l'UE.

Au terme de 70 ans de construction européenne, il est loisible de constater que l'Allemagne a bien su négocier sa reconstruction puis sa réunification, et qu'elle affiche en 2020 des performances sensiblement supérieures à celle de la France en matière économique, sociale et budgétaire. Ce relatif décrochage hexagonal n'est pas sans nourrir une forme de ressentiment vis-à-vis de « Berlin », qui s'exprime plus ou moins ouvertement lors de chaque crise, fut-ce sous le masque de la colère... La primauté démographique de l'Allemagne réunifiée demeure un autre avantage comparatif, même si son vieillissement et sa faible natalité devraient lui valoir d'être rattrapée par la France à l'horizon 2045 - 2050 (y compris en termes de poids décisionnel au Conseil). Sans doute la prééminence diplomatique et militaire hexagonale contribue-t-elle utilement à ce stade à équilibrer le couple formé avec l'Allemagne, régulièrement tancée pour son déficit d'engagement stratégique extérieur, dès lors qu'il fait obstacle à l'émergence d'une vraie « Europe puissance ». On pourrait cependant se demander si les autorités françaises ne s'accommodent pas au fond de la relative procrastination allemande, et en tout cas relever que, si l'Allemagne se mettait au niveau de la France sur le registre diplomatique et militaire, elle prendrait définitivement le leadership de l'UE.

Au terme de 70 ans de construction européenne, il est loisible de constater que l'Allemagne a bien su négocier sa reconstruction puis sa réunification, et qu'elle affiche en 2020 des performances sensiblement supérieures à celle de la France en matière économique, sociale et budgétaire.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

La construction d'une « Europe puissance », mantra hexagonal davantage partagé mais toujours ambigu

La logique de projection caractérisant les relations de la France avec la construction européenne sert un deuxième objectif stratégique constamment réaffirmé : celui de bâtir une « Europe puissance », susceptible

de peser au niveau international, y compris comme multiplicateur d'influence pour notre pays.

L'EUROPE PUISSANCE, MULTIPLICATEUR D'INFLUENCE AU NIVEAU INTERNATIONAL

De 1958 à 1969, les articles du *credo* gaulliste en matière d'action extérieure sont faciles à identifier : défense de l'indépendance nationale, rejet de l'assujettissement à Washington et conception de la construction européenne échappant au contrôle américain ⁽¹⁹⁾ ; en bref, une « Europe européenne, autrement dit indépendante, puissante et influente au sein du monde de la liberté » ⁽²⁰⁾. C'est dans cette logique que doit être perçue la présentation des versions successives du « Plan Fouchet » en 1961 et 1962, puisque ce plan prévoyait la mise en place d'une coopération entre les États membres en matière de politique étrangère et de défense (ainsi qu'en matière scientifique et culturelle). C'est aussi dans ce contexte que doit être analysé son échec, dès lors que les « 6 » butèrent sur le refus français de toute référence à l'OTAN ainsi que sur la préférence française pour la coopération intergouvernementale, au détriment des institutions communautaires.

Après le lancement de la « Coopération politique européenne » dans les années 1970, il faut attendre l'Acte unique européen puis, surtout, le Traité de Maastricht, pour que les autorités françaises promeuvent une « *politique étrangère et de sécurité commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune* ». Cette pétition de principe trouvera peu à peu des débouchés institutionnels, avec la création du Haut représentant pour la politique étrangère par le Traité d'Amsterdam puis du Service européen pour l'action extérieure par le Traité de Lisbonne. Elle donnera lieu à des réalisations concrètes essentiellement dans le cadre bilatéral, notamment franco-allemand (brigade franco-allemande, puis Eurocorps élargi à d'autres pays) et franco-britanniques, après que les guerres en Yougoslavie ait rappelé aux Européens leur dépendance excessive vis-à-vis des États-Unis. Les débats entourant la deuxième guerre d'Irak en 2003 auront cependant démontré avec éclat l'ampleur des divergences européennes en matière stratégique, et donc la difficulté de mettre en œuvre le projet français d'« Europe puissance ».

Les débats entourant la deuxième guerre d'Irak en 2003 auront démontré avec éclat l'ampleur des divergences européennes en matière stratégique, et donc la difficulté de mettre en œuvre le projet français d'« Europe puissance ».

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

UN CONTEXTE GÉOPOLITIQUE DÉSORMAIS FAVORABLE AU PROJET FRANÇAIS

Le projet français d'« Europe puissance » a de longue date été confronté à deux écueils : les réticences hexagonales vis-à-vis des États-Unis, alors que l'OTAN est perçue comme la seule et ultime garante de la sécurité des Européens ; la volonté de nombreux États membres de l'UE de profiter d'un espace européen de réconciliation et d'échanges économiques et humains, sans souci de construire une puissance capable de peser au niveau international, ce qu'ils n'ont jamais eu l'ambition de faire en tant que pays. C'est sur ce double registre que l'évolution récente du contexte géopolitique apparaît beaucoup plus favorable au projet français traditionnel ⁽²¹⁾.

Les Européens sont en effet confrontés à de nouvelles menaces, qui les obligent à agir plus directement pour leur sécurité collective ⁽²²⁾. L'agressivité russe a notamment conduit à l'annexion de la Crimée, qui constitue la première modification non reconnue de frontières en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale : une

menace plus ou moins diffuse pointe à nouveau sur le flanc oriental de notre continent. Les guerres ou l'anarchie en Irak, en Syrie, en Libye et au Sahel ont profondément déstabilisé notre voisinage immédiat : elles ont contribué à l'essor d'un terrorisme islamiste, qui a frappé les Européens jusque dans leurs églises et dans leurs salles de concert. L'évolution erratique de la Turquie d'Erdogan et la montée en puissance continue de la Chine constituent eux aussi des défis en termes de stabilité et de sécurité collective pour les Européens, et d'autres parties du globe.

Les Européens sont par ailleurs appelés à affronter ces menaces et défis sécuritaires sans pouvoir s'en remettre pleinement à leur allié traditionnel américain : cela constitue un changement fondamental par rapport à l'après seconde guerre mondiale. La présidence de Donald Trump a confirmé de manière brutale que les Américains n'entendaient plus considérer l'Europe comme leur première priorité stratégique, et qu'ils pouvaient même s'en dissocier voire l'affronter. Qui ne voit en effet que le Président des États-Unis n'appelle pas seulement les Européens à financer bien davantage leurs armées et leur sécurité, mais qu'il a plusieurs fois laissé planer le doute sur sa volonté de les secourir en cas de conflit armé ?

La présidence de Donald Trump a confirmé de manière brutale que les Américains n'entendaient plus considérer l'Europe comme leur première priorité stratégique, et qu'ils pouvaient même s'en dissocier voire l'affronter.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Il est significatif que, dans ce contexte, Angela Merkel ait pu dire au printemps 2017 qu'il fallait désormais que *« les Européens prennent leur destin en main, bien sûr en toute amitié avec les États-Unis et la Grande-Bretagne et comme bons voisins même avec des pays comme la Russie. Mais nous devons savoir que nous devons nous battre pour notre futur nous-mêmes, pour notre destinée en tant qu'Européens et c'est ce que je veux faire avec vous »*. Il est tout aussi notable que cette nouvelle donne géopolitique a déjà donné lieu à des avancées notables dans la construction d'une Europe puissance sous l'impulsion de François Hollande et d'Emmanuel Macron, marquée notamment par la création inédite d'un « Fonds européen de défense », la première activation de la « clause de défense mutuelle » après les attentats terroristes de Paris, le lancement d'une « coopération structurée permanente » prévoyant de nombreux projets communs, puis d'une « initiative européenne d'intervention » visant à développer une culture stratégique commune, de même que par l'initiation de coopérations industrielles en matière militaire, notamment dans le cadre franco-allemand (voir ci-après).

Il semble dès lors possible, sinon de « refonder l'Europe », du moins de tenir enfin les promesses du Traité de Maastricht en matière de coopération diplomatique, militaire, policière et judiciaire, à condition bien sûr d'inscrire ces efforts dans le temps long, avec patience et constance. À court terme, cette primauté des défis régaliens auxquels la France et ses partenaires doivent faire face peut d'ores et déjà conduire à ré-énoncer un récit politique sur l'avenir du projet européen qui puisse convaincre les Français et être partagé par leurs partenaires ⁽²³⁾. L'adéquation entre le modèle historique, l'identité politique française et son héritage étatique d'un côté, la nature « régalienne » des défis européens à relever de l'autre, peut à ce titre permettre de lutter contre la défiance croissante des Français vis-à-vis de la construction européenne et, peut-être même plus largement, vis-à-vis du « politique » et de sa capacité à agir efficacement au niveau national comme au niveau international.

Il semble dès lors possible, sinon de « refonder l'Europe », du moins de tenir enfin les promesses du Traité de Maastricht en matière de coopération diplomatique, militaire, policière et judiciaire, à condition bien sûr d'inscrire ces efforts dans le temps long, avec patience et constance.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

UN PROJET HEXAGONAL D'EUROPE PUISSANCE CONFRONTÉ À DES CONTRADICTIONS DIPLOMATIQUES

S'il bénéficie d'un contexte géopolitique désormais favorable et de l'engagement constant des autorités nationales, le projet français d'« Europe puissance » ne pourra pleinement prendre corps que si notre pays accepte de sortir des contradictions diplomatiques et domestiques hexagonales qui entravent sa mise en œuvre ⁽²⁴⁾ (voir *infra* Tableau 2). Au titre des contradictions diplomatiques, on relèvera en particulier que notre politique étrangère fait souvent primer des considérations liées à la vocation universelle de la France et à son rang mondial au détriment d'orientations plus en phase avec la construction d'une Europe puissance.

La France a en effet hérité de son histoire politique et coloniale une vocation universelle qui mobilise une partie non négligeable de ses ressources diplomatiques, financières et militaires : attachement proclamé aux droits de l'homme ; présence territoriale sur les 5 continents, outre mer et deuxième domaine public maritime mondial ; politique africaine ; politique arabe ; politique d'aide au développement ; promotion de la francophonie comme relai d'influence au niveau international, mais aussi au sein des institutions européennes... Son appareil diplomatique peut instinctivement considérer que « l'Europe » n'est qu'un terrain d'expression parmi d'autres pour la puissance française, autant qu'un relai potentiellement utile, donnant parfois l'impression qu'« entre la nation et le monde, il n'y a rien », selon la formule de Gordon Brown ⁽²⁵⁾.

Sans doute notre vocation universelle et mondiale est-elle l'un des ressorts de l'anti-américanisme français, dès lors qu'elle se heurte à la prétention des États-Unis d'avoir également une « destinée manifeste » et un message messianique à délivrer au monde ⁽²⁶⁾, tout en ayant bien davantage les moyens de ses ambitions, par ailleurs intermittentes... Cette défiance a été portée à incandescence au moment de la croisade engagée par la diplomatie française lors des débats sur la guerre d'Irak en 2003 et elle a longtemps cantonné notre pays dans un positionnement éloigné du barycentre diplomatique européen, nettement plus atlantiste, y compris dans l'UE à 27. Il est à cet égard doublement positif que notre pays ait pleinement réintégré le commandement intégré de l'OTAN à l'initiative de Nicolas Sarkozy, et qu'il puisse aujourd'hui tirer parti de l'isolationnisme agressif de Donald Trump, ainsi que du Brexit.

L'autre contradiction diplomatique entravant la promotion effective d'une « Europe puissance » est l'obsession hexagonale pour le maintien de notre « rang » au niveau mondial.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

L'autre contradiction diplomatique entravant la promotion effective d'une « Europe puissance » est l'obsession hexagonale pour le maintien de notre « rang » au niveau mondial. Parce qu'elle dispose d'un siège

permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, de la force de frappe nucléaire, d'une armée dotée d'importantes capacités de projection et de bases militaires à l'étranger ou encore d'un « réseau » de taille mondiale, notre diplomatie peut à bon droit estimer qu'elle a les moyens de jouer sa propre partition, sans égard particulier pour les propositions ou les hésitations de ses partenaires européens. Comme le souligne Matthieu Calame dans son livre sur le « malentendu » franco-européen, cette diplomatie nationale s'articule difficilement avec une approche commune : « *L'union diplomatique, le partage du droit de veto à l'ONU, la construction d'une armée européenne : voilà les éléments régaliens par excellence que les dirigeants français, de droite comme de gauche, ont opiniâtrément refusé de mutualiser depuis 1945* » (27).

Spécificités françaises en matière de diplomatie et de défense	Fondements d'une politique européenne étrangère & de défense
Universalisme stratégique droits de l'homme, vocation et présence mondiales, rivalité avec les USA, politiques africaine et arabe, francophonie, etc.	Stratégie européenne Politique commerciale, politique d'élargissement, alliance transatlantique, aide extérieure « ACP », etc.
Rang mondial siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU, arme nucléaire, armée opérationnelle et bases militaires à l'étranger, réseau diplomatique mondial, etc.	Coordination diplomatique consultation pour l'usage du droit de vote français à l'ONU, européenisation de l'usage de l'arme nucléaire, groupements militaires communs (type Eurocorps), rôle accru du Service européen d'action extérieure, etc.
Monarchie présidentielle politique étrangère comme « domaine réservé » du Président, envoi de troupes à l'étranger sans vote du Parlement français, etc.	Concertation politique Consultation préalable entre chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, vote des parlements nationaux pour les interventions militaires extérieures, etc.
Nationalisme industriel programmes d'armement nationaux (Rafale), emploi et aménagement du territoire, groupes français en Afrique, etc.	Coopération industrielle Programmes militaires d'Airbus, programmes bilatéraux (missiles, etc.) projets militaires franco-allemands (avions de combats et chars du futur, drones...)

Tableau 2 : Le projet français d' « Europe puissance » : comment sortir de la quadrature du cercle ? Source : Yves Bertoncini/Thierry Chopin NB : ce tableau doit beaucoup aux analyses de Matthieu Calame, telles que développées dans son ouvrage *La France contre l'Europe*, histoire d'un malentendu, Les petits matins, 2019

À cet égard, il est symbolique que, après avoir proclamé que les Européens devaient « prendre leur destin stratégique en main », Angela Merkel ait demandé le 6 juin 2018 la mutualisation du droit de veto français au Conseil de sécurité de l'ONU à l'occasion d'un congrès du Parti populaire européen, suscitant immédiatement une fin de non-recevoir quasi-unanime dans notre pays. Il serait pourtant utile que nos autorités et responsables prennent la mesure des opportunités suscitées par la nouvelle donne géopolitique, le repli des États-Unis et le Brexit. Dès lors que la France est désormais le seul État membre de l'UE à bénéficier d'un statut diplomatique mondial, n'aurait-elle pas intérêt à le mettre plus directement au service du projet d'« Europe

puissance » qu'elle s'échine à promouvoir depuis des décennies ? Dans cette perspective, il ne s'agirait pas tant de mettre en commun son siège permanent à l'ONU ou sa dissuasion nucléaire que d'établir des procédures de consultation sur ces deux registres, afin que la France puisse mieux concilier l'usage de ses outils de souveraineté nationale et la promotion de son projet européen ⁽²⁸⁾.

De même, il est significatif que les responsables politiques allemands évoquent souvent la formation d'une « armée européenne » : comme au moment des débats sur la CED, ce serait une façon pour eux de rendre plus acceptable leur montée en puissance militaire aux yeux de leur opinion publique comme de leurs voisins et partenaires. Et il est donc d'autant plus désolant que l'usage de cette notion facilitatrice fasse systématiquement l'objet de railleries et de quolibets dans notre pays de la part de tous ce qui sont légitimement attachés à sa sécurité et à ses intérêts, sans percevoir que leur refus de principe fait obstacle au renforcement du projet français d'« Europe puissance »...

UN PROJET HEXAGONAL D'EUROPE PUISSANCE CONFRONTÉ À DES OBSTACLES INTERNES

Il est par ailleurs notable que notre pays s'accommode mal des coopérations et compromis qui caractérisent par nature la construction d'une Europe puissance, notamment en matière industrielle et politique.

Il est ainsi symbolique que la France ait refusé les disciplines prévues dans le cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique, afin de développer de manière autonome ses programmes nucléaires civil et militaire, y compris au prix d'une forte interdépendance vis-à-vis des pays africains fournisseurs de matières premières. De même, il n'est ni indifférent, ni constructif que notre pays ait longtemps privilégié des programmes d'armement confiés à des industriels nationaux, pour des raisons à la fois politiques et sociales, au risque d'entraver leur exportations chez ses voisins européens - qu'ils aient un programme concurrent ou préfèrent se fournir aux États-Unis. L'exemple du Rafale confié à Dassault reste emblématique à cet égard : il s'agit en effet d'un avion très performant, mais aussi très coûteux pour nos finances publiques, et que la France a finalement pu réussir à exporter hors d'Europe sans qu'il ne soit acquis par aucun des autres États membres de l'UE. Il n'est enfin pas neutre que de grands groupes industriels vivant de commandes publiques et/ou ayant besoin de l'intervention des autorités françaises à l'international, soient également détenteurs de grands médias auxquels les responsables politiques prêtent une attention soutenue - et qu'ils soient dès lors en capacité de peser en faveur d'intérêts industriels nationaux plutôt que de coopérations européennes...

Il est par ailleurs notable que notre pays s'accommode mal des coopérations et compromis qui caractérisent par nature la construction d'une Europe puissance, notamment en matière industrielle et politique.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Il faut donc d'autant plus saluer la mise en œuvre de grands projets industriels européens portés par une conjonction féconde entre intérêts publics et industriels, et qui puissent servir de socle économique au projet d'« Europe puissance ». Ainsi de la formation d'EADS, devenu « Airbus », sur la base d'une coopération franco-germano-espagnole. Ainsi aussi des nombreux programmes de coopération bilatérale ou multilatérale, par exemple celui relatif à la production de missiles regroupant EADS, l'Italie et le Royaume-Uni au sein de la société MBDA. Ainsi enfin des projets franco-allemands récemment lancés, et qui fondent l'Europe de la défense sur des réalisations concrètes : parmi eux, la construction commune du « char du futur » (« Main

Ground Combat System ») par les industriels allemands KMW et RheinMetall et français Nexter, et qui visent à remplacer les chars de combat français Leclerc et allemands Leopard 2 à partir des années 2035, ou encore le projet d'« avion de combat du futur » (*Future Air Combat System*), confié à EADS et à Dassault, et qui a pour objectif de fournir de nouveaux appareils aux armées des pays partenaires et intéressés à l'horizon 2050.

Dans ce contexte plutôt positif, la prégnance de la monarchie présidentielle française constitue-t-elle l'un des autres ultimes obstacles aux progrès concrets de l'Europe puissance ? Le fait que notre pays privilégie instinctivement une coopération intergouvernementale qui se défie des institutions communautaires n'est pas de nature à rendre ses initiatives d'emblée légitime au niveau européen, surtout après la création du Service Européen pour l'Action extérieure, même si nécessité fait souvent loi en la matière. Le fait que la politique étrangère et de défense soit le « domaine réservé » du Président de la République est en revanche en complet déphasage avec les usages politiques en vigueur dans les autres pays de l'UE. Qu'il soit possible à un seul homme de décider de l'envoi de troupes à l'étranger sans débat parlementaire (qui peut intervenir jusqu'à quatre semaines après), et même sans vote, singularise assurément notre pays au regard des démocraties parlementaires établies dans tous les États membres. Si cette autonomie institutionnelle et politique a des avantages réels en termes de réactivité et d'efficacité, elle est jugée illégitime et impraticable par tous nos voisins : il est dès lors étonnant que nous puissions nous plaindre qu'ils ne nous suivent pas davantage sur les terrains extérieurs (ou alors, après coup et depuis l'arrière...) aussi longtemps que des procédures de consultation parlementaire et de légitimation préalables (de type mandat de l'ONU, stratégies et positions communes de l'UE, etc.) n'auront pas été mises en place. Les progrès récemment enregistrés entre la France et l'Allemagne s'agissant des conditions d'exportation d'armements construits en commun montrent qu'une telle convergence est possible : ils doivent encourager les autorités nationales à persévérer dans cette voie, afin de créer les conditions économiques et politiques du renforcement de l'Europe puissance.

Le fait que notre pays privilégie instinctivement une coopération intergouvernementale qui se défie des institutions communautaires n'est pas de nature à rendre ses initiatives d'emblée légitime au niveau européen, surtout après la création du Service Européen pour l'Action extérieure, même si nécessité fait souvent loi en la matière.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Une faible appétence française pour les « élargissements » : « La France en grand » contre « la grande Europe »

La logique de projection caractérisant les relations de la France avec la construction européenne explique enfin pourquoi notre pays a toujours exprimé une faible appétence à l'égard de l'adhésion de nouveaux pays à la Communauté économique européenne, puis à l'Union européenne, suspectée de diluer le projet politique originel, mais aussi l'influence de notre pays. La politique européenne de la France a dès lors été caractérisée par des réticences, voire des oppositions récurrentes, de nature à la fois politique, diplomatique et économique. Elle fait l'objet d'un relatif consensus en France, allant jusqu'aux extrêmes de l'échiquier politique, et qui s'étend aussi bien au niveau des élites gouvernantes que de l'opinion publique. Renouer le fil de l'histoire politique des « élargissements » permet de fait de constater que la France a manifesté des réserves récurrentes à l'égard d'une telle extension du processus d'intégration communautaire (29). La politique

européenne du général de Gaulle en la matière incarne un moment fameux mais non unique de cette attitude politique, qui se caractérise par « le choix de la petite Europe par la France »⁽³⁰⁾.

LE DOUBLE « NON » GAULLISTE AU ROYAUME-UNI

C'est dans ce contexte que s'inscrit le double refus gaulliste (en 1963 et en 1967), d'accueillir la Grande-Bretagne dans la CEE, dès lors qu'elle est considérée comme le cheval de Troie de Washington sur notre continent, alors même que la France vient de quitter la structure militaire intégrée de l'OTAN. Le général de Gaulle le fait entendre explicitement au Premier ministre britannique, Harold MacMillan au sommet de Rambouillet en 1962 : « *La Grande-Bretagne ne donne pas l'impression d'être vraiment européenne. Elle poursuit une politique particulière et reste liée aux États-Unis* »⁽³¹⁾. Il convient de noter ici que l'opinion publique française était plutôt favorable à l'adhésion de la Grande-Bretagne⁽³²⁾, même si cette dernière révèle des réticences latentes, comme l'atteste le fait qu'à chaque veto du général de Gaulle correspond un fléchissement de la courbe des partisans tandis que celle des opposants progresse⁽³³⁾. C'est l'arrivée au pouvoir de Georges Pompidou qui permit de débloquer la situation et de permettre à la Grande-Bretagne de rejoindre les Communautés européennes en 1973 en même temps que l'Irlande et le Danemark.

Lorsque la fin des dictatures en Espagne, en Grèce et au Portugal a ouvert la voie à leur adhésion aux Communautés, les autorités françaises ont adopté une attitude plutôt favorable, soucieuse de développer un axe méditerranéen loin d'être négligeable en termes d'influence nationale. Pourtant, il est notable qu'une partie de l'opinion publique a manifesté de vives réserves, et parfois même son hostilité, à l'adhésion des pays ibériques, notamment chez les agriculteurs du Sud-ouest et les pêcheurs français, par crainte de la concurrence espagnole. Ce contexte intérieur français explique en partie que ces pays aient dû attendre le milieu des années 1980 pour rejoindre les communautés européennes.

LA RUPTURE GÉOPOLITIQUE APRÈS 1989 : ÉLARGISSEMENT CONTRE APPROFONDISSEMENT ?

C'est sans doute la chute du Mur de Berlin qui marque un tournant dans les rapports de la France à l'élargissement. Si l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (en 1995) a été acceptée avec une certaine indifférence en France (l'homogénéité sociale et économique avec le reste des pays déjà membres de l'Union n'est sans doute pas étrangère à cela), la perspective de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale libérés du joug soviétique, dessinée à Copenhague en 1993, s'est imposée comme un enjeu majeur en France, tant au sein de l'opinion publique qu'au niveau des élites⁽³⁴⁾.

C'est sans doute la chute du Mur de Berlin qui marque un tournant dans les rapports de la France à l'élargissement.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Plusieurs phases scandent l'évolution des positions des gouvernements et des présidents français (François Mitterrand puis Jacques Chirac) à l'égard du grand « élargissement » à l'Est. Juste après l'effondrement de l'Union soviétique et du Mur de Berlin, l'attitude des autorités françaises a été très prudente ; il faut se rappeler que François Mitterrand a proposé en 1991 un projet de « Confédération » aux pays d'Europe centrale et orientale, distinct de l'adhésion à l'UE. Sans bien anticiper la réaction de pays à qui la France proposait de ne pas rejoindre la « famille européenne », après 50 ans passés de l'autre côté du rideau de fer... La critique de ce projet par Vaclav Havel, alors Président de la Tchécoslovaquie, fut sans appel : « *Il serait peu*

indiqué, voire néfaste pour la stabilité de l'Europe, que la formation de la Confédération européenne freine en quelque manière que ce soit le rapprochement entre les démocraties de l'Europe centrale et orientale et les Communautés européennes, ou que l'appartenance à la Confédération européenne soit offerte aux pays d'Europe centrale et orientale à seule fin de calmer leurs ambitions par rapport aux Communautés européennes. En ce cas, la formation de la Confédération européenne aurait pour effet de pérenniser leur position de pays de seconde catégorie » ⁽³⁵⁾.

Le discours en France sur l'élargissement devient rapidement négatif, celui-ci étant suspecté d'être une source d'affaiblissement voire de dilution du projet européen originel, réaffirmé comme un projet d'union politique après que les autorités françaises aient obtenu la mise en place de l'Union économique et monétaire et d'une politique étrangère et de sécurité commune. C'est dans cette perspective que le couple « approfondissement / élargissement » fait son apparition dans notre débat public, autour de l'idée complaisamment propagée selon laquelle l'élargissement serait incompatible avec l'approfondissement de la construction européenne ⁽³⁶⁾, alors que l'adhésion de nouveaux États membres n'est rien d'autre que l'approfondissement géographique du projet des pères fondateurs de « l'Europe ». Le discours hexagonal dominant privilégie une grille de lecture selon laquelle les difficultés de l'UE trouveraient leur origine dans la rupture entre la dynamique (voire l'accélération) de l'élargissement et l'essoufflement progressif de l'approfondissement politique ⁽³⁷⁾, qui doit plus à la difficulté des pays de « l'Europe des 12 » à s'entendre sur la marche à suivre pour faire progresser la construction européenne.

LA NOSTALGIE D'UNE « PETITE EUROPE » CAROLINGIENNE FANTASMÉE

Les réticences et oppositions françaises vis-à-vis du processus d'élargissement de la CEE, puis de l'UE, nourrissent une nostalgie nationale pour « l'Europe d'avant ».

Pendant un demi-siècle, la France a su combiner deux visions radicalement différentes de la raison d'être de son engagement européen. D'un côté, le projet des « pères fondateurs » qui présuppose une convergence fondamentale des intérêts des États membres et qui vise à constituer une communauté politique au niveau européen, où la voix française est certes forte, voire prééminente, mais où les solutions relèvent de compromis négociés entre tous les États membres, qui les acceptent au nom de la conscience de leur fragilité individuelle et de la réalité d'un intérêt commun. De l'autre, le projet gaulliste d'une Europe comme instrument - conçu comme un « levier d'Archimède » - permettant à la France de défendre et de promouvoir ses intérêts nationaux. La classe politique française s'est bien gardée de lever cette ambiguïté.

Les réticences et oppositions françaises vis-à-vis du processus d'élargissement de la CEE, puis de l'UE, nourrissent une nostalgie nationale pour « l'Europe d'avant ».

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Si la France des années 70 et 80 a fait avancer le projet européen en accord avec la vision des « pères fondateurs », cela a été possible en partie grâce à la capacité de ses dirigeants à tenir un discours à l'opinion publique faisant appel à une rhétorique insistant sur la transposition au niveau européen des conceptions françaises. Or, si à 6 un leadership français fort était une réalité plus naturelle, à 27 il se transforme en un combat aux résultats incertains. Cette réalité est plus aisée à assumer si l'on adopte la vision des « pères

fondateurs », mais elle est difficile à accepter pour ceux qui conçoivent l'Europe comme une simple projection des idées et des intérêts français à l'échelle de l'UE. C'est sans doute dans ce dernier élément qu'il faut chercher la raison principale des discours nostalgiques, en France en particulier, sur la « petite Europe » et la difficulté à assumer le changement d'échelle de l'Union élargie ⁽³⁸⁾.

Aujourd'hui encore, lorsque Emmanuel Macron déclare à plusieurs reprises qu'il s'opposera à tout nouvel élargissement de l'UE tant qu'elle n'aura pas été réformée au préalable, il porte un discours français très « ancien monde » ⁽³⁹⁾. Il fait écho aux critiques classiques dans notre pays contre les précédents « élargissements », qui ont accru la concurrence économique et sociale au sein de l'UE, mais aussi et surtout battu en brèche la préférence hexagonale pour une « petite Europe » conçue comme une « France en plus grand ». Dans un contexte marqué par des désaccords profonds entre la France et les Pays-Bas en matière économique et budgétaire, entre la France et l'Italie en matière migratoire, entre la France et le Luxembourg en matière fiscale, entre la France et l'Allemagne en matière militaire, il serait dès lors salutaire de mettre en exergue le caractère fantasmatique du retour à une « petite Europe » présumée plus unie et plus française.

LA PRÉDILECTION FRANÇAISE POUR L'EUROPE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

La défiance hexagonale vis-à-vis de la « grande Europe » explique enfin notre prédilection nationale pour une Europe à géométrie variable présumée plus accessible et malléable.

Dans cette perspective, la France a été utilement à l'origine d'avancées européennes fondées sur une différenciation entre États membres : ainsi de la création de l'espace Schengen à 5 (puis à 22/26), de l'euro à 11 (et désormais à 19), des multiples coopérations scientifiques (de l'Agence spatiale européenne à Eureka) et militaires (de l'Eurocorps à l'Initiative européenne d'intervention en passant par les opérations militaires de l'UE), dont notre pays est quasiment toujours partie prenante... Elle a su le faire à chaque fois qu'elle a su concilier poursuite d'objectifs européens d'intérêt général et promotion de ses intérêts nationaux, dans un délicat équilibre visant à n'exclure aucun européen volontaire ⁽⁴⁰⁾.

Pour autant, il est notable que notre pays promeut souvent la formation d'une « Europe à géométrie variable » par défiance vis-à-vis de la grande Europe marchande et élargie, qu'elle donne le sentiment de trouver frustrante, voire répulsive. Sur ce registre, l'évolution spectaculaire de Valéry Giscard d'Estaing est particulièrement symbolique : alors qu'il se rêvait en « Jefferson européen » lorsqu'il présidait la « Convention sur le futur de l'Europe » en 2001-2003 et œuvrait à l'élaboration d'un Traité constitutionnel, il a publié une dizaine d'années plus tard un ouvrage recommandant de refonder une autre Europe à 12 pays, en fixant le siège de ce nouvel ensemble à Strasbourg et en prédisant au passage à l'UE le même destin évanescant que l'OCDE ⁽⁴¹⁾... Il est loisible de constater que bien peu d'États membres ou de partis politiques ont souscrit à une telle vision, attachés qu'ils sont à une « Europe à 27 » conçue comme le socle de leur projet collectif et dont l'union fait la force dans le contexte géopolitique actuel.

Notre pays promeut souvent la formation d'une « Europe à géométrie variable » par défiance vis-à-vis de la grande Europe marchande et élargie, qu'elle donne le sentiment de trouver frustrante, voire répulsive.

On peut se demander si cette défiance française vis-à-vis de l'élargissement et sa préférence pour une « petite Europe » ne sont pas l'autre nom de l'inaptitude hexagonale au compromis : toujours est-il que les pulsions visant à reconstruire l'Europe autour d'un « noyau dur » émergent souvent au moment où nos autorités nationales ne parviennent pas à convaincre leurs partenaires de les suivre. On peut aussi s'interroger sur la pertinence des positions françaises en pareil cas, et dont il faudrait mieux calibrer le contenu et le service après-vente, afin de mieux garantir leur acceptabilité, sauf à préférer rechercher des succès d'estime domestiques voire narcissiques sans souci d'efficacité européenne. On peut enfin se demander si la tentation française d'en revenir à une « petite Europe » n'est pas empreinte d'une forme de « franco-scepticisme », qui doute de la capacité d'entraînement de notre pays pour peu qu'il formule des propositions audacieuses et réalistes, et qu'il soit dans une situation domestique satisfaisante sinon exemplaire. Dans ce contexte, il serait à tout le moins préférable de promouvoir une relation plus lucide entre la France et l'UE, qui ne soit pas uniquement fondée sur un désir de projection des conceptions françaises au niveau européen mais sur la recherche patiente de compromis constructifs avec nos partenaires.

Comme le remarquait Paul-Henri Spaak, « *il existe deux sortes de pays européens : ceux qui sont petits et qui en ont conscience, et ceux qui n'en ont pas encore conscience* ». Cette formule datée semble d'autant plus prémonitoire et lucide dans l'Europe de 2020, même si elle apparaît probablement inacceptable voire insultante pour maints esprits hexagonaux ! Elle a en tout cas pour mérite de mettre le doigt sur la contradiction ontologique qui tenaille la logique de projection française vis-à-vis de la construction européenne, tout en laissant entrevoir les conditions permettant d'en sortir. Ne serait-il pas en effet salutaire que la France s'accepte davantage comme une « grande puissance moyenne » (selon la formule de Valéry Giscard d'Estaing) à vocation mondiale, et qui doit par nature nouer avec ses partenaires européens les compromis nécessaires pour être influente, y compris en termes de partage de sa souveraineté ? Cela créerait en tout cas des conditions diplomatiques et politiques favorables à la mise en œuvre du projet français d'« Europe puissance » et de nature à nous permettre de mieux profiter des vents géopolitiques porteurs qui l'accompagnent désormais.

Dans cette perspective, on ajoutera à la provocation avec Matthieu Calame en soulignant la position ambiguë de nos dirigeants politiques et économiques : « Les élites françaises n'ont toujours pas fait leur deuil de la grandeur impériale passée, et pas seulement sur le plan psychologique ⁽⁴²⁾ : le pays lui-même est emberlificoté dans des liens politico-économiques qui bloquent toute avancée européenne » ⁽⁴³⁾. Si l'opinion publique française se montre traditionnellement favorable au renforcement de l'« Europe puissance » et de l'Europe de la défense, y compris via un recours à une plus grande intégration européenne en matière diplomatico-militaire, qu'en est-il en effet de nos élites ? Ne serait-ce pas les technostructures diplomatiques, politiques et industrielles qui, tout en se présentant comme les instruments du projet hexagonal d'Europe puissance, font *de facto* obstacle à sa pleine réalisation en optant pour la défense pied à pied de leurs prés-carrés respectifs, sous le regard de grands médias obnubilés par l'arène domestique et peu ouverts sur les « affaires européennes » ?

Si l'opinion publique française se montre traditionnellement favorable au renforcement de l'« Europe puissance » et de l'Europe de la défense, y compris via un recours à une plus grande intégration européenne en matière diplomatico-militaire, qu'en est-il en effet de nos élites ?

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

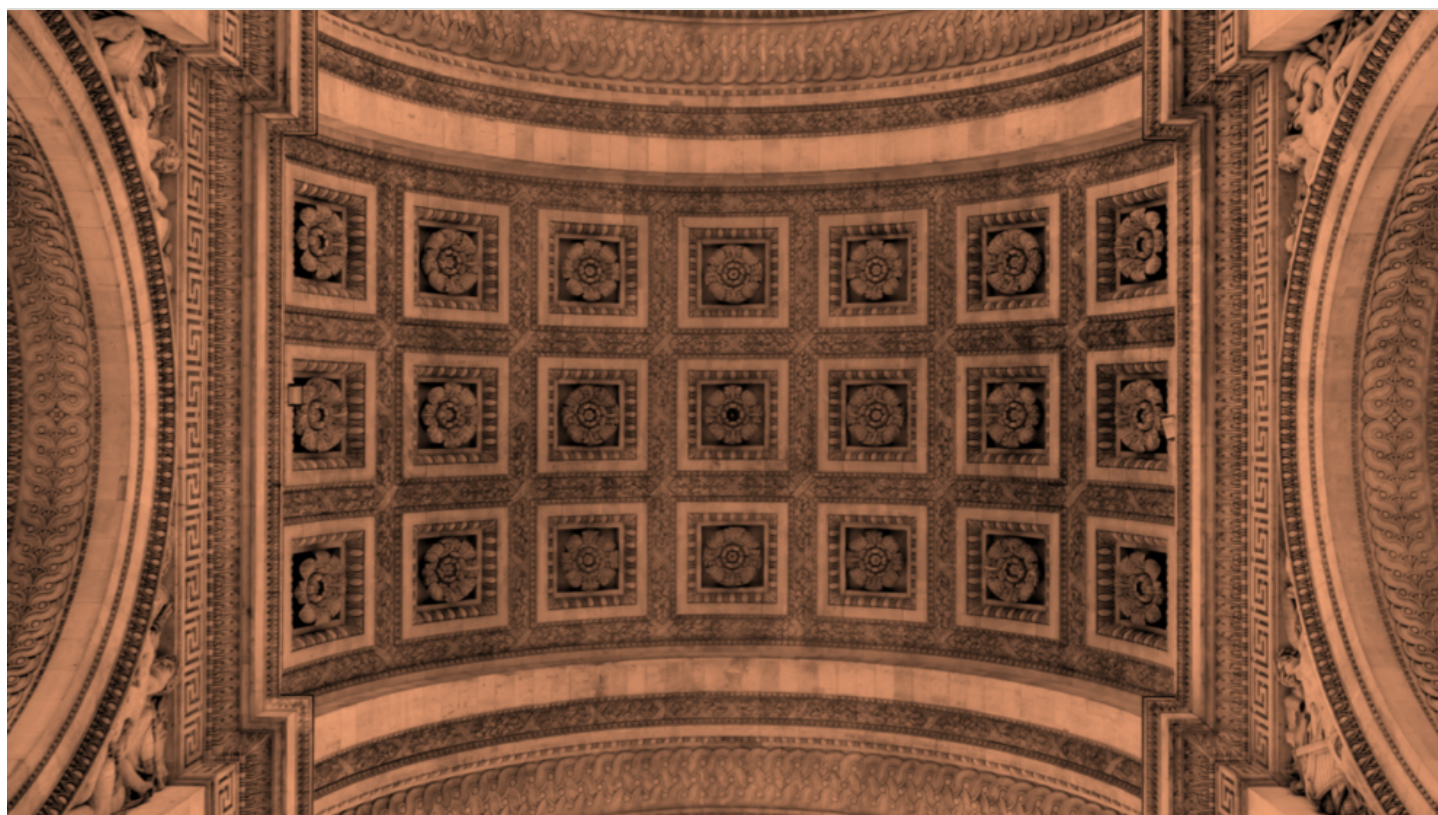
Dans ce contexte, il est bienvenu et stimulant qu'Emmanuel Macron promeuve les notions de souveraineté européenne, et même d'identité européenne pour tenter de sortir par le haut de la quadrature du cercle dans laquelle s'est parfois enfermé le projet français d'« Europe puissance ». Il lui reste la charge porter cette révolution copernicienne à son terme, sur le fond comme sur la forme, le style jupitérien s'exportant difficilement hors de nos frontières ⁽⁴⁴⁾... Il lui reste aussi à mettre davantage en mouvement « l'État profond » évoqué lors de son dernier « discours aux ambassadeurs », afin qu'il s'engage pleinement au service de son ambitieux projet européen. À cet égard, les conditions dans lesquelles la France et ses partenaires européens tireront les leçons de la crise du coronavirus seront un test déterminant de sa capacité à promouvoir l'autonomie stratégique de l'UE et la souveraineté européenne dont elle se réclame - à moins qu'elle ne consacre la rémanence d'une forme somme toute très conventionnelle de souverainisme national ⁽⁴⁵⁾, qui ne contribuera guère au succès des idées françaises sur notre continent. ◀

SOURCES

- ① Sur cet enjeu plus contemporain, voir Bertoncini, Y. et Chopin, T. (2020) « Macron l'Européen : de l'*Hymne à la joie* à l'embarras des choix », *Le Débat*, n°208, janvier-février 2020.↑
- ② Bertoncini, Y. et Chopin, T.(2005), « Le référendum du 29 mai 2005 et le malaise culturel français », *Le Débat*, n°137, novembre-décembre 2005.↑
- ③ Voir Cautrès, B., Chopin, T., Rivière, E. (2020) « Les Français et l'Europe : entre défiance et ambivalence. L'indispensable "retour de l'Europe en France", *Rapport* », n°119, Institut Jacques Delors, mai 2020.↑
- ④ Voir en particulier Bossuat, G. (2005), *Faire l'Europe sans défaire la France. 60 ans de politique d'unité européenne des gouvernements et des présidents de la République française (1943-2003)*, Bruxelles, P.I.E-Peter Lang, coll. « Euroclio. Études et documents » ; et Dulphy, A., Manigand, C. (2006), *La France au risque de l'Europe*, Armand Colin.↑
- ⑤ Voir Boy, D., Cautrès, B., Sauger, N. (2009), *Les Français, des Européens comme les autres ?*, Presses de Sciences Po.↑
- ⑥ Voir Lacroix, J. (2008), *La pensée française à l'épreuve de l'Europe*, Grasset.↑
- ⑦ Voir Foucher, M. (2000), *La République européenne*, Belin, p. 66-68.↑
- ⑧ Voir Foucher, M. (2000), *La République européenne*, Belin, p. 66-68.↑
- ⑨ Voir Brzezinski, Z. *Le grand échiquier* ; Hachette, coll. « Pluriel », 1997, p. 91-92.↑
- ⑩ Sur la typologie des visions nationales vis-à-vis de la construction européenne, voir Bertoncini, Y. et Chopin, T. *Politique européenne. États, pouvoirs et citoyens de l'UE*, Paris, Presses de Sciences Po-Dalloz, 2010, pp. 66-78.↑
- ⑪ On pourra se reporter sur ce point à Balme, R., Woll, C. (2005), « France : between Integration and National Sovereignty », in S. Bulmer, C. Lequesne (eds.), *Member States and the European Union*, Oxford U.P., p. 97-118 et aussi à Grossman, E. (2007), « France and the EU : from Opportunity to Constraint », in *Journal of European Policy*, 14 octobre.↑
- ⑫ Voir par exemple Proissl, W. (2010), « Why Germany fell out of love with Europe ? », *Bruegel Essay*.↑

- ¹³ Bulmer, S. (2010) Germany in Europe : from « tamed power » to normalized power », *International Affairs*, 86/5, pp. 1051-1073 ; voir aussi Hassner, P. (2010), « L'Allemagne est-elle un pays normal ? », *Commentaire*, n°129, printemps 2010, pp. 119-123.†
- ¹⁴ Voir Diez Medrano, J. (2003), *Framing Europe : Attitudes to European Integration in Germany, Spain and the United Kingdom*, Princeton, Princeton University Press.†
- ¹⁵ En chimie, la notion de sublimation correspond au passage de l'état solide à l'état gazeux sans passer par l'état liquide : cette transformation rapide et profonde semble s'apparenter assez bien à celle qui est attendue d'une adhésion à l'UE.†
- ¹⁶ Sur ce thème, voir Jacques Delors « Le pardon et la promesse. L'héritage vivant de Robert Schuman », Discours, Notre Europe, mai 2000, qui fait écho à la pensée d'Hannah Arendt.†
- ¹⁷ In Archives de Jean Monnet, fonds AMG 1/1/6 citées par Bossuat, G., (2005), *Faire l'Europe sans défaire la France*, *op. cit.*†
- ¹⁸ Ce sacrifice allemand sera en partie compensé par la mise en place de règles de gestion de l'UEM d'inspiration germanique, dont l'application s'est cependant avérée particulièrement flexible et créative...†
- ¹⁹ Extraits de la conférence de presse du général de Gaulle, 23 janvier 1964.†
- ²⁰ Cité in Lacouture, J. (1986), *De Gaulle*, Le Seuil, t. 3, p. 313.†
- ²¹ Sur ces enjeux, voir Bertoncini Y. (2018), « Le Congrès de La Haye et l'Europe d'aujourd'hui : deux moments fondateurs », Collège d'Europe, mai 2018.†
- ²² Sur cet enjeu, voir Letta E, Delors J., Lamy P, Vitorino A. & Bertoncini Y. (2016), « L'UE et notre sécurité collective : plus forts ensemble ! » Tribune, Institut Jacques Delors, juin 2016.†
- ²³ Voir Emmanuel Macron, discours prononcé à la Sorbonne : « Initiative pour l'Europe – Discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique », 26 septembre 2017. Sur une première tentative de formalisation du concept d'« Europe souveraine », voir Chopin, T. (2017) « Défendre l'Europe pour défendre la vraie souveraineté », *Policy paper*, n°194, Institut Jacques Delors-Fondation Robert Schuman, 24 avril 2017 ; voir aussi Lamy, P. (2020), « Union européenne : vous avez dit souveraineté ? », *Commentaire*, n°169, printemps 2020, pp. 5-11†
- ²⁴ Sur les contradictions françaises vis-à-vis de « l'Europe » voir Calame, M. (2019) *La France contre l'Europe, histoire d'un malentendu*, Les petits matins et Goulard, S. (2007), *Le Coq et la perle, 50 ans d'Europe*, Le Seuil.†
- ²⁵ Gérard Bossuat rappelle utilement, dans son ouvrage *Faire l'Europe sans défaire la France (op. cit.)*, que Robert Schuman et Jean Monnet ont dû agir discrètement pour préparer le projet de CECA afin de contourner les réticences de l'administration du Quai d'Orsay.†
- ²⁶ Voir Roger P. (2002), *L'ennemi américain. Généalogie de l'antiaméricanisme français*, Le Seuil.†
- ²⁷ Voir Calame, M. (2019), *La France contre l'Europe, histoire d'un malentendu*, *op. cit.*†
- ²⁸ Emmanuel Macron a indiqué en février 2020 dans un discours à l'École militaire que la stratégie de dissuasion française pouvait porter sur la défense d'intérêts vitaux étroitement liés à ceux de ses voisins et partenaires européens, sans évoquer cependant l'extension du parapluie nucléaire français à un pays comme l'Allemagne...†
- ²⁹ Pour une vision d'ensemble, voir Franck, R. (2004), « Les débats sur l'élargissement de l'Europe avant l'élargissement », in Pécout, G. (dir.), *Penser les frontières de l'Europe du XIXe au XXIe siècle*, Presses universitaires de France.†
- ³⁰ L'expression est empruntée à Bossuat, G. (1995), « Le choix de la petite Europe par la France (1957-1963). Une ambition pour la France et pour l'Europe », *Relations internationales*, n°82, été 1995.†
- ³¹ Cité in Dulphy, A. et Manigand, C., *La France au risque de l'Europe*, *op. cit.*, p. 246.†
- ³² Les Français se prononcent en faveur de l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark à la Communauté économique européenne, lors du premier référendum « communautaire » organisé en France, en 1972 ; le « oui » l'emporte par 68 % des suffrages exprimés.†
- ³³ Voir *L'opinion des Français sur le marché commun et l'unification de l'Europe de 1950 à 1968*, rapport pour l'IFOP, 1968.†

- ³⁴ Voir sur ce point Grunberg, G. et Lequesne, C. (2004), « France. Une société méfiante, des élites sceptiques », in Rupnik, J. (dir.), *Les Européens face à l'élargissement*, Presses de Sciences Po. Voir aussi Lequesne, C. (2007), « Les élites politique française face à l'élargissement de l'Europe », in Costa, O. et Magnette, P. (dir.), *Une Europe des élites ? Réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 77-86.↑
- ³⁵ Cfon peut lire l'intégralité de la réponse de Vaclav Havel à François Mitterrand dans Zörgbibe, C. (2005), *Histoire de l'Union européenne*, Albin Michel, p. 386-388.↑
- ³⁶ Voir Chopin, T., Macek, L., Maillard, S., Rupnik, J. (2020), « L'Europe d'après. Pour un nouveau récit de l'élargissement », *Esprit*, mai.↑
- ³⁷ Voir Macek, L. (2011), *L'élargissement met-il en péril le projet européen ?*, La documentation française, Réflexe Europe, coll. « Débats ».↑
- ³⁸ Voir Lequesne, C. (2008), *La France dans la nouvelle Europe. Assumer le changement d'échelle*, Presses de Sciences Po.↑
- ³⁹ Le positionnement défensif français sur l'élargissement est d'autant plus déroutant que la réforme des institutions européennes a été largement engagée et achevée par les Traités de Nice et de Lisbonne, et que rien n'empêche de la poursuivre en menant en parallèle des négociations d'adhésion à l'horizon 2025 ou 2030...↑
- ⁴⁰ Sur cet enjeu, voir Chopin, T. et Jamet, J.-F. (2008), « La différenciation peut-elle contribuer à l'approfondissement de l'intégration communautaire », *Question d'Europe*, n°106, Fondation Robert Schuman, 15 juillet ; Bertoncini, Y. (2017), « L'intégration différenciée dans l'UE : une légitimité à géométrie variable », Institut Jacques Delors, Mars.↑
- ⁴¹ Voir Giscard d'Estaing ,V. (2014), *Europa, La dernière chance de l'Europe*, XO Editions.↑
- ⁴² Sur les limites de l'obsession française pour la puissance, voir notamment Duval, G. (2015), *La France ne sera plus jamais une grande puissance ? Tant mieux*. La Découverte.↑
- ⁴³ Voir Calame, M., (2019) *La France et l'Europe, histoire d'un malentendu*, *op.cit.*↑
- ⁴⁴ Sur ce sujet, voir Bertoncini ,Y. et Chopin, T., « Macron l'Européen : de l'hymne à la joie à l'embarras des choix », *Le Débat*, *op.cit.*↑
- ⁴⁵ *Le Monde* relevait ainsi le 18 avril 2020 que le chef de l'État français n'utilisait plus le concept de « souveraineté européenne » : « Il nous faudra rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française, et plus d'autonomie stratégique pour notre Europe », a-t-il estimé après avoir échangé, au cours du week-end, avec Jean-Pierre Chevènement, chantre de la souveraineté nationale et de la planification ».↑
-



Perspectives sur l'actualité • [Politique](#)

La « FrancEurope » 70 ans après la déclaration Schuman : projet commun ou projection nationale ? (II)

Suite et fin de l'enquête d'Yves Bertoncini et Thierry Chopin sur le rapport des Français à l'Europe. Les auteurs y analysent le « malaise culturel » hexagonal vis-à-vis du continent.

AUTEUR [Yves Bertoncini, Thierry Chopin](#)

DATE [9 mai 2020](#)

PARTAGER [Twitter](#) [Facebook](#) [LinkedIn](#)

Cet article est la deuxième partie d'une longue enquête, dont vous pouvez lire [ici](#) la première partie : [« L'Europe » comme outil politique hexagonal : un levier d'« Archimède » pour la France ?](#)

2^{ème} partie : La construction européenne, miroir déformant pour la France : le malaise culturel hexagonal vis-à-vis de « l'Europe »

Si la construction européenne n'est pas toujours un outil absolument conforme aux objectifs diplomatiques de la France ①, elle apparaît aussi comme une réalité économique et politique souvent dérangeante dans notre pays, dont elle fait ressortir les spécificités, pour le meilleur et pour le pire. Notre logique nationale de projection ne donne en effet pas seulement lieu à des résultats plus ou moins satisfaisants : elle nous confronte à une « créature politique » qui nous échappe pour partie, et qui révèle à ce titre des traits culturels spécifiques.

Si ces spécificités françaises s'inscrivent dans la longue durée comme dans l'histoire des dernières décennies de la « construction européenne » ②, elles découlent aussi d'éléments plus factuels ③. On mentionnera ci-après les principales spécificités qui nous semblent nourrir le malaise français vis-à-vis de « l'Europe », et qui font pour l'essentiel écho à la prééminence de l'État dans notre culture politique : une culture politique et institutionnelle unitaire en déphasage avec l'univers pluraliste de l'UE (1) ; une vision négative du libéralisme économique, difficilement compatible avec l'Europe marchande (2) et l'ordo-libéralisme communautaire (3) ; enfin un volontarisme politique visant à la recherche permanente de compensations vis-à-vis de la construction économique européenne, sans valoriser ses fondements et ses bénéfices (4).

Notre logique nationale de projection ne donne en effet pas seulement lieu à des résultats plus ou moins satisfaisants : elle nous confronte à une « créature politique » qui nous échappe pour partie, et qui révèle à ce titre des traits culturels spécifiques.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Une culture politique et institutionnelle unitaire en déphasage avec l'univers pluraliste européen

Les États membres de l'UE sont plus ou moins à l'aise au sein de l'UE, dès lors que leurs règles constitutionnelles (voir *infra* Tableau 4) ont un impact structurant sur la manière dont ils perçoivent et activent les mécanismes à l'œuvre au sein du système politique et économique européen. Dans ce contexte, la centralité de l'État dans notre culture politique nationale a des implications très fortes, et plutôt négatives, sur les rapports que les Français entretiennent vis-à-vis de la construction européenne.

LA RÉPARTITION VERTICALE DES POUVOIRS : ÉTAT CENTRALISÉ VS. FÉDÉRATION D'ÉTATS-NATIONS

Une première ligne de clivage distingue les pays membres au sein de l'UE : celle qui sépare les pays unitaires des pays fédéraux ou régionalisés. Pour les seconds, le principe même de construction d'une union composée d'entités politiques acceptant de partager l'exercice de leurs compétences ne pose pas de problèmes *a priori* ; à l'inverse, on comprend aisément le désarroi des pays unitaires comme la France à l'égard d'une structure politique qui disperse le pouvoir, aussi bien verticalement qu'horizontalement.

Pays	Organisation	Scrutin Parlement	Président
France	Unitaire	Majoritaire	Élection SUD
Hongrie	Unitaire	Majo./Mixte	Élection Parlement
Lituanie Roumanie	Unitaire	Prop./Mixte	Election SUD
Bulgarie Rép. Tchèque Croatie Chypre (Sud) Irlande Pologne Portugal Slovénie Slovaquie Finlande	Unitaire	Proportionnel	Élection SUD
Grèce Estonie Lettonie Malte	Unitaire	Proportionnel	Élection Parlement
Danemark Luxembourg Pays-Bas Suède	Unitaire	Proportionnel	---
Espagne Italie	Unitaire / Régionalisé	Proportionnel	---
			Élection Parlement
Autriche Allemagne Belgique	Fédérale	Proportionnel	Élection SUD
		Prop./Mixte	Élection Parlement
		Proportionnel	---

Tableau 4 : La répartition des pouvoirs dans les Etat membres de l'UE Source : données Conseil de l'Europe, IDEA, Yves Bertoncini

Les pays unitaires ou fédéraux entretiennent en effet des rapports plus ou moins aisés vis-à-vis des mécanismes de répartition des pouvoirs entre différents niveaux - la comparaison entre l'Allemagne et la France étant révélatrice à cet égard. Le système politique de la « RFA » repose en effet sur une conception pluraliste de la souveraineté, caractéristique des États fédéraux : elle se reflète dans l'agencement institutionnel du pays autour d'un double système de représentation qui fait une place à la représentation des États (au *Bundesrat*) et sur le principe de subsidiarité comme critère de répartition verticale des compétences entre le niveau central et les unités fédérées.

La centralité de l'État dans notre culture politique nationale a des implications très fortes, et plutôt négatives, sur les rapports que les Français entretiennent vis-à-vis de la construction européenne.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

À l'inverse, la France se caractérise historiquement par une conception moniste et unitaire du pouvoir, que traduit assez bien la notion de souveraineté « une et indivisible ». Cette culture institutionnelle, à la fois « monarchique » et « jacobine », se traduit par une passion pour l'unité et l'indivisibilité qui implique à son tour une grande réticence voire une aversion à l'égard du fédéralisme ⁴ comme de tout partage et transfert de compétences assimilés à une perte d'autonomie et, *in fine*, à une aliénation de la volonté nationale. C'est pour atténuer cette défiance que Jacques Delors a popularisé le concept de « Fédération d'États-nations », sans parvenir à apaiser un « tropisme unitaire » français qui a des conséquences sur l'acceptation hexagonale du système communautaire, dès lors que ce dernier fait précisément l'économie d'un centre de pouvoir unique.

On peut identifier une seconde ligne de clivage politique dans l'UE entre, d'un côté, les pays dont la nation a été créée par l'État, comme dans le cas de la France et, de l'autre, ceux dont la nation a pris forme via le marché (comme l'Allemagne, grâce au « *Zollverein* »). Les conséquences de cette genèse socio-politique sont également importantes au regard de la manière nationale d'appréhender la construction européenne. Les rapports entre les Français et l'UE sont ainsi rendus complexes dans un pays où le lien entre État et nation est très fort et où la souveraineté est placée au cœur de l'État centralisé. D'où une plus grande difficulté à assumer les transferts de compétences vers l'échelon communautaire, souvent présentés comme des « abandons » alors qu'ils relèvent d'une mise en commun ; d'où également une moindre appétence pour les règles du constitutionnalisme libéral, et donc de l'ordo-libéralisme européen, qui pose le primat du droit communautaire sur la loi française et est notamment incarné par la Cour de Justice de l'UE.

On peut enfin relever que les pays multilingues (comme la Belgique) peuvent aussi sembler plus à l'aise au sein de l'UE, dès lors qu'ils sont par nature accoutumés à la coexistence de cultures politiques diverses. À l'inverse, dans un pays comme la France, la « passion jacobine pour l'unité et pour l'État » s'est traditionnellement accompagnée de la défense de l'unité territoriale de l'État et de la disqualification de toute prétention à la représentation de la diversité des intérêts, sans oublier la promotion énergique de la langue nationale aux dépens des langues régionales et minoritaires.

Les pays multilingues (comme la Belgique) peuvent sembler plus à l'aise au sein de l'UE, dès lors qu'ils sont par nature accoutumés à la coexistence de cultures politiques diverses.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

LA SÉPARATION HORIZONTALE DES POUVOIRS : ROUSSEAU PLUTÔT QUE MONTESQUIEU

La diversité des cultures politiques nationales joue également un rôle non négligeable sur la capacité d'appropriation de la réalité du système institutionnel communautaire par les différents États membres.

À cet égard, il est tout d'abord loisible de constater que la culture « unitaire » ou « moniste » de la France tranche avec la culture des « freins et des contrepoids » (« *checks and balances* » dirait-on aux États-Unis) qui prévaut dans nombre d'États membres. Cette ligne de partage est structurante dès lors que le système politique communautaire fonctionne sur la base de l'interaction de multiples pouvoirs et contre-pouvoirs : un tel polycentrisme fait partie de l'ADN de l'Union, fondée sur une distribution des pouvoirs visant précisément à éviter qu'il soit sous le contrôle d'un seul acteur politique, qu'il s'agisse d'un État, d'une institution, d'un parti et, *a fortiori*, d'un individu. La culture politique libérale du Royaume-Uni et de l'Allemagne peut s'accommoder plus facilement d'un tel système pluraliste, même s'il heurtait le « souverainisme parlementaire » britannique. Il n'en va pas de même de notre culture politique jacobine, rétive aux contre-pouvoirs, et moins encore de notre V^e République, fondée sur la prééminence d'un « monarque républicain » auquel les Français confient leur destin, pour le meilleur et pour le pire...

Le fonctionnement de l'UE repose par ailleurs sur une logique du compromis négocié, conforme aux règles du jeu politique de la plupart des pays de l'UE, mais pas à celles du jeu politique national, où les négociations sont largement assimilées à des tractations. C'est particulièrement vrai dans la France du fait présidentiel et majoritaire, dont l'avènement a justement eu pour objectif de trancher avec l'instabilité parlementaire de la IV^e République. À l'inverse, la quasi-totalité des États-membres de l'UE sont dotés de systèmes parlementaires fonctionnant sur la base d'un scrutin proportionnel (voir *infra* Tableau 4) et donc *via* des gouvernements de coalition (Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, et pays scandinaves en particulier) : ils rencontrent naturellement moins de difficultés à accepter la logique du compromis négocié entre une pluralité de partenaires qui prime au sein des institutions communautaires, ou à tenir pleinement compte de la légitimité parlementaire, perçue comme plutôt secondaire dans notre pays.

La représentation négative du compromis en France empêche beaucoup de nos concitoyens d'accepter que les décisions européennes résultent d'accords négociés et qu'un pays, aussi « grand » soit-il, ne peut imposer sa vision aux autres ⑤. Cette difficile reconnaissance de la légitimité comparable des autres pays de l'UE hante notre pays depuis 2005, dès lors que les tenants du « non » critiquent le « déni de démocratie » qui aurait consisté à ne pas respecter le verdict du référendum français. Ce sont eux qui pratiquent en l'espèce le déni des autres démocraties nationales ⑥, dont beaucoup s'étaient prononcées en faveur du texte constitutionnel, y compris par référendum (Espagne et Luxembourg), raison pour laquelle il a fallu adopter un nouveau traité fondé sur un compromis entre tous les pays de l'UE ⑦.

Beaucoup de Français dénoncent le défaut de légitimité de ces institutions au motif qu'elles ne bénéficient pas de l'onction électorale quand l'indépendance de ces institutions, et notamment celle de la BCE, constitue un dogme intangible pour nombre de pays.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

L'existence de nombreux pouvoirs accordées à des institutions indépendantes non élues (Commission, Cour de Justice, Banque centrale européenne) est elle aussi diversement perçue par les États membres de l'UE. Elle suppose l'acceptation du principe selon lequel les institutions dotées d'une légitimité électorale ne sauraient avoir le monopole du bien public. La soumission à la sanction électorale peut de fait conduire gouvernements et parlementaires à adopter des décisions de court terme contraires à l'intérêt général, sous la pression

populaire. Suivant ce principe, il est alors préférable, par exemple, de confier à des institutions indépendantes la conduite de la politique monétaire ou la régulation de la concurrence. Ce sont ces principes qui justifient par exemple l'indépendance de la BCE ou encore celle de la Commission quand elle exerce ses fonctions en matière de concurrence.

Néanmoins, beaucoup de Français dénoncent le défaut de légitimité de ces institutions au motif qu'elles ne bénéficient pas de l'onction électorale quand l'indépendance de ces institutions, et notamment celle de la BCE, constitue un dogme intangible pour nombre de pays : parmi eux l'Allemagne, pour des raisons historiques qui tiennent à l'histoire du pays dans l'entre-deux-guerres - l'indépendance de la BCE était d'ailleurs une condition *sine qua non* du passage à l'euro. La critique française du déficit de légitimité politique des banquiers centraux s'adressent même parfois aux membres de la Cour de justice de l'UE - alors que ni les banquiers centraux, ni les juges ne sont élus dans la plupart des pays du monde, y compris la France...

Il n'est pas fortuit que ce soit les pays du Benelux qui aient pris l'initiative du traité de Rome et de la création du marché commun, qui correspondent à leurs « ADN », alors que les Français privilégiaient le projet politique d'« Europe puissance ».

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Enfin, le fait que l'UE soit largement économique et repose sur un système institutionnel pluraliste très ouvert a pour conséquence de favoriser les processus d'influence et de *lobbying*. Or, à nouveau, il est frappant de noter que les États membres sont plus ou moins bien « armés » pour appréhender la légitimité de tels processus. Là encore, en ce qui concerne un pays comme la France, le fait que l'État prétende incarner seul la volonté générale semble rendre illégitime la représentation des intérêts particuliers - même si elle est naturellement foisonnante au niveau domestique... Il en découle une moindre reconnaissance de la légitimité du *lobbying* formel et informel développé au niveau européen, alors qu'il est jugé beaucoup plus normal dans les autres pays de l'Union.

La France et « le grand méchant marché européen » : un rendez-vous manqué

Les États membres de l'UE s'inscrivent plus ou moins aisément au sein de l'Europe économique qu'ils ont contribué à édifier. Il n'est pas fortuit que ce soit les pays du Benelux qui aient pris l'initiative du traité de Rome et de la création du marché commun, qui correspondent à leurs « ADN », alors que les Français privilégiaient le projet politique d'« Europe puissance ». Notre pays a certes parfois été à l'initiative de certaines avancées économiques de la construction européenne (l'Acte Unique et surtout l'euro), mais c'était d'abord pour des raisons diplomatiques, et sans jamais parvenir à occulter sa défiance envers l'Europe économique, fût-ce lors de la parenthèse plus positive ouverte par la réalisation du marché unique sous l'impulsion de Jacques Delors.

UNE FORTE DÉFIANCE HEXAGONALE ENVERS LE LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

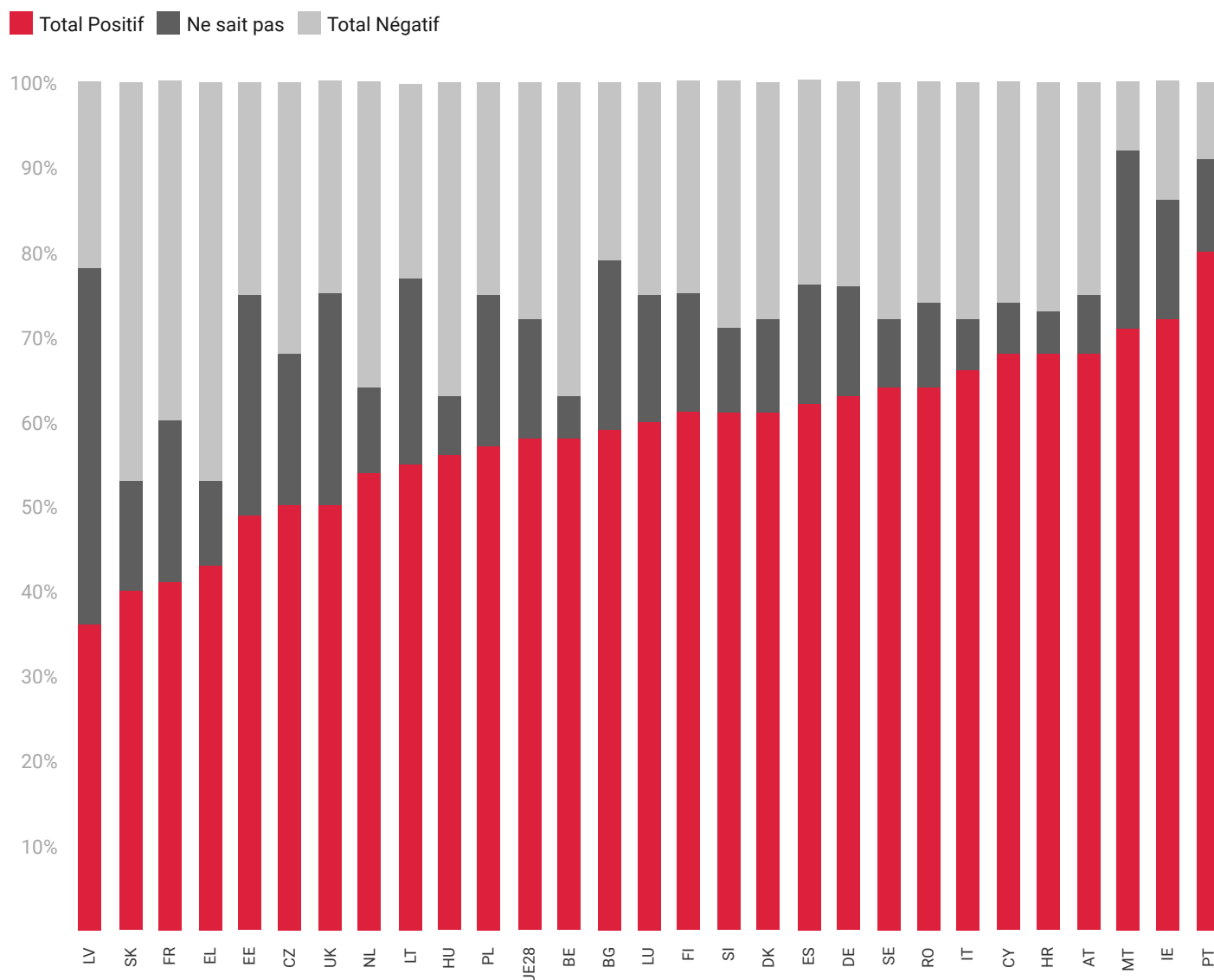
Beaucoup a été dit et écrit sur l'importance de l'État dans la formation de la France et, par la suite, dans la culture politique française ⁽⁸⁾. La tradition libérale française peine depuis toujours à s'imposer ⁽⁹⁾, y compris en matière économique. Il n'en va évidemment pas de même en Allemagne, qui a vécu l'expérience historique de

la création d'un espace économique bâti comme une union douanière (le *Zollverein*), ou encore au Royaume-Uni, pays où la tradition libérale est plus fortement ancrée dans la culture politique. La perception des interventions étatiques est également plutôt négative dans les pays s'étant libérés du soviétisme dans les années 90.

Aujourd'hui encore, la France est l'un des trois pays membres de l'UE (voir *infra* Graphique 1) dans lesquels la part des personnes interrogées considérant que le libéralisme est une mauvaise chose est la plus importante (40 % contre 28 % en moyenne au sein de l'UE) ⁽¹⁰⁾. L'expression même de « libéralisme » et ses avatars (« ultra », « néo », ou « social-libéralisme ») sont des notions que bien peu osent revendiquer dans le débat public hexagonal, et qui sont souvent évoqués sous couvert d'excommunication de ceux à qui ils sont appliqués, y compris dans le cadre des controverses sur l'UE. Dans ce contexte, le « non » français de 2005 a été pour partie un rejet des « 4 libertés » proclamées par le Traité de Rome, auquel il a été reproché d'avoir conduit à l'avènement jugé funeste du libre-échange européen ⁽¹¹⁾.

La perception du libéralisme dans l'Union européenne

Réponses à la question : Pourriez-vous me dire si le terme "libéralisme" évoque pour vous quelque chose de très positif, de plutôt positif, de plutôt négatif ou de très négatif ?



Sur le plan des faits, ces dernières décennies, la France a certes accepté les règles de l'économie de marché et de l'ouverture européenne et internationale, elle en a même tiré parti en termes de croissance et d'emplois. Néanmoins, les changements de fait précèdent de beaucoup l'évolution des représentations : à cet égard, il est notable que la France est le pays de l'UE où la défiance vis-à-vis du marché et des processus de libéralisation est la plus forte. Il est même possible que les représentations culturelles ne s'ajustent pas à la réalité factuelle : ainsi nombre de Français affichent leur rejet de la « concurrence libre et non faussée » évoquée par les Traités européens, alors qu'ils en profitent chaque fois que possible pour améliorer leur pouvoir d'achat et de choix.

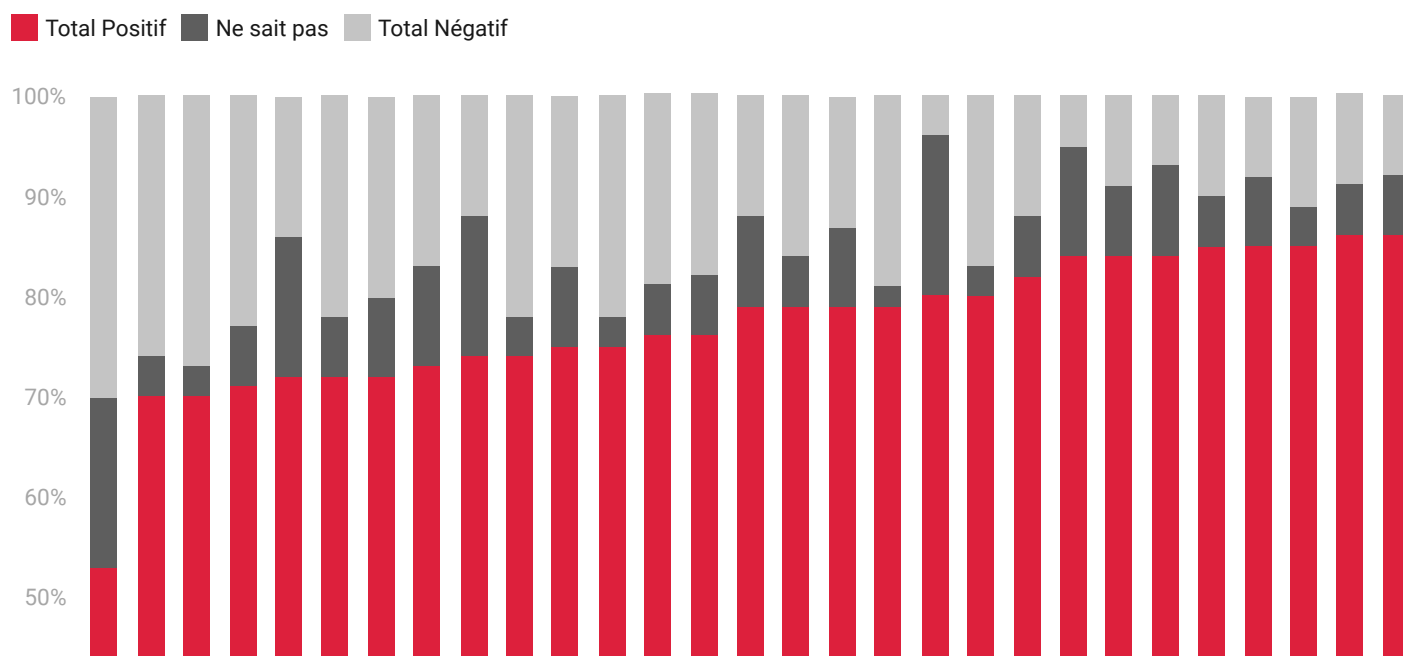
Les représentations culturelles ne s'ajustent pas à la réalité factuelle : ainsi nombre de Français affichent leur rejet de la « concurrence libre et non faussée » évoquée par les Traités européens, alors qu'ils en profitent chaque fois que possible pour améliorer leur pouvoir d'achat et de choix.

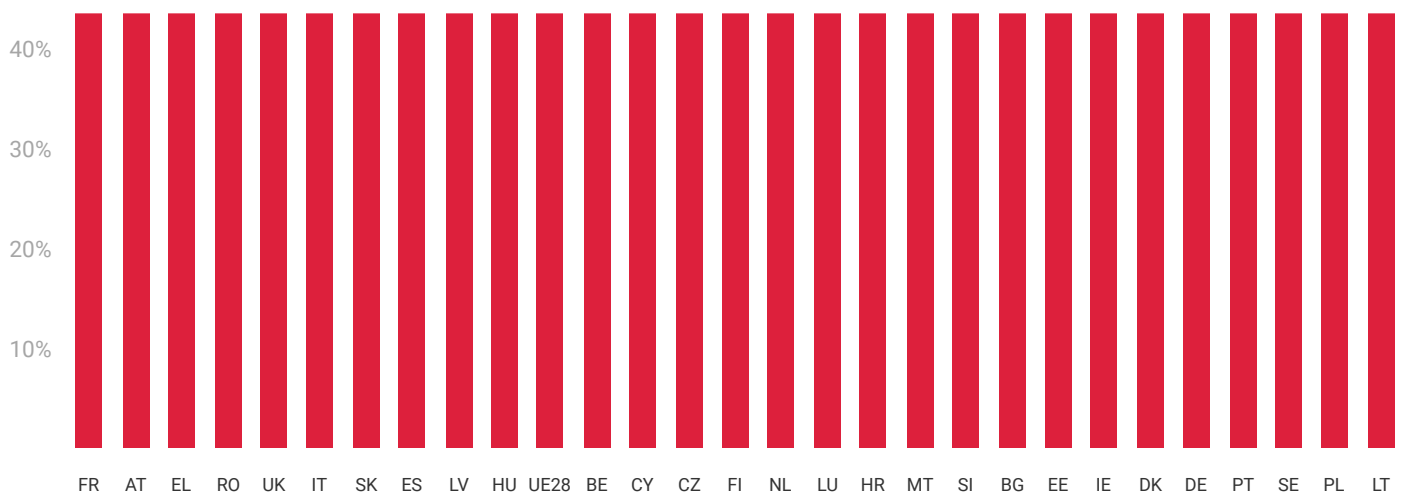
YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

La France est dès lors l'un des rares pays où la mondialisation économique est vécue comme une « contrainte », et non comme une donnée de fait ou comme une source d'opportunités (voir *infra* Graphique 2). Il est fatal que cette vision particulière réactive la figure de l'État tutélaire, dont les responsables sont appelés à accorder leur protection aux Français face à un monde hostile, en contrepartie de leur allégeance et de leurs suffrages - dans un face-à-face où se nouent l'alliance symbolique entre notre système politique monarchique et notre aversion à la mondialisation économique. Tout comme il est fatal que « l'altermondialisme hexagonal » rejaillisse sur la perception française des apports passés et présents du « grand marché européen » et des accords commerciaux conclus par l'UE - dans un décalage frappant avec la plupart de nos voisins européens.

La perception du libre-échange dans l'Union européenne

Réponses à la question : Pourriez-vous me dire si le terme "libre-échange" évoque pour vous quelque chose de très positif, de plutôt positif, de plutôt négatif ou de très négatif ?





Graphique: Olivier Lenoir / Le Grand Continent • Source: Eurobaromètre Standard 91, Commission européenne, juin 2019 • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

UN CONSOMMATEUR INTROUVABLE DANS LE DÉBAT EUROPÉEN FRANÇAIS

Le rôle central de l'État dans la vie économique en France et l'audience limitée de la culture libérale semblent expliquer pourquoi la figure du consommateur occupe une si faible place dans la culture politique française, tandis qu'il est au cœur de la culture politique des pays dits « libéraux », notamment anglo-saxons. Cette divergence structure les représentations que les citoyens de tel ou tel pays peuvent avoir de l'Union européenne. Combien des praticiens et partisans français de la construction européenne osent-ils défendre les bienfaits du marché unique et de la concurrence, notamment en matière de baisse des prix pour les Français les plus humbles ? L'Europe étant d'abord un grand marché bénéficiant aux consommateurs, il est somme toute difficile de la défendre en s'interdisant de souligner son impact positif en matière de pouvoir d'achat.

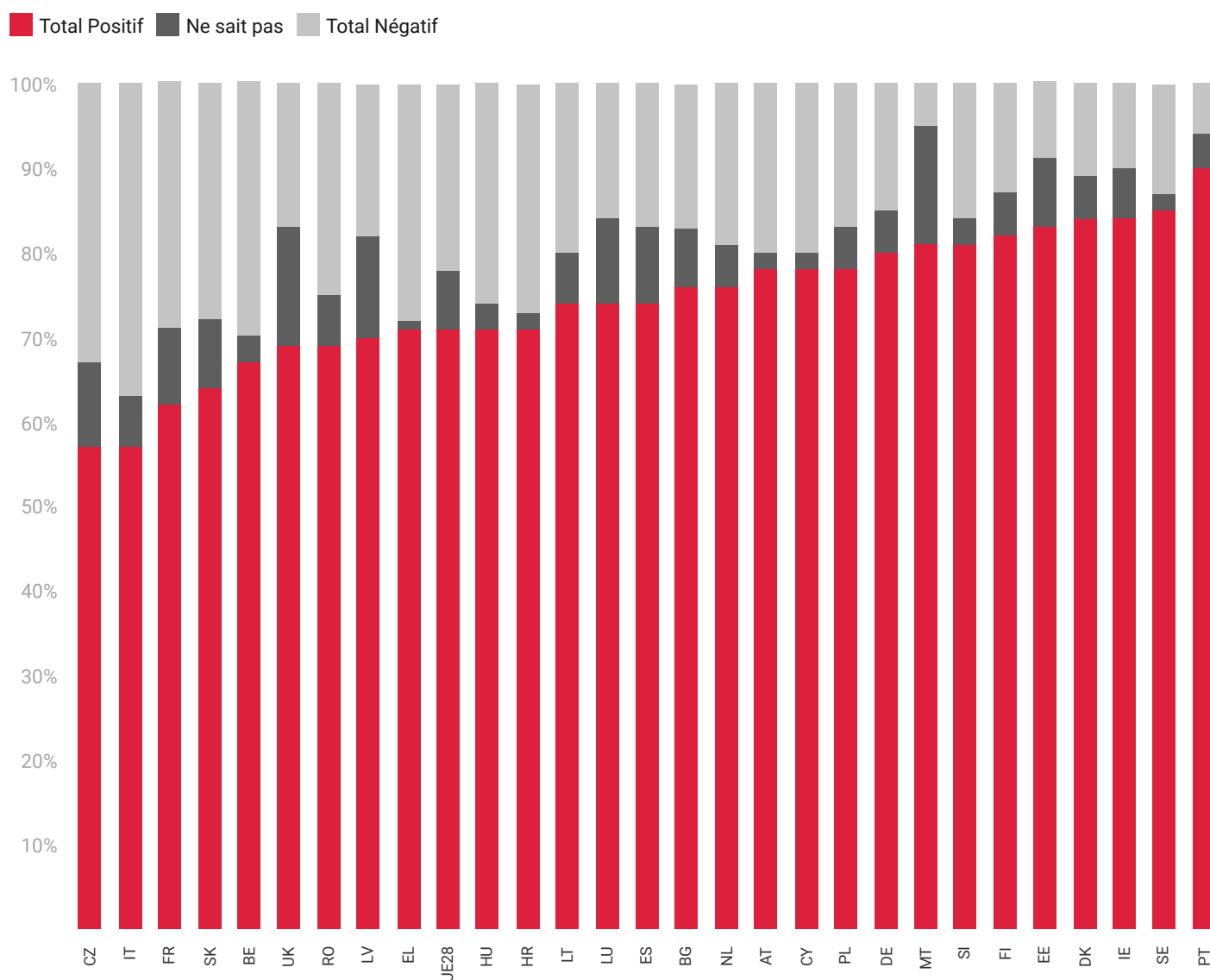
De fait, les Français ne raisonnent guère en consommateurs lorsqu'ils participent au débat politique sur « l'Europe » : s'ils adorent la concurrence dans leur vie quotidienne et dans les faits, ils n'aiment pas la représentation de la concurrence (voir *infra* Graphique 3). Pascal Lamy a relevé cette spécificité nationale : « Nous n'avons pas le niveau de culture économique permettant de peser correctement - dans la même personne - le consommateur par rapport au travailleur »¹⁹. Encore faut-il ajouter que la focalisation française sur les travailleurs découlent aussi d'éléments très factuels : avec un taux de chômage durablement élevé depuis trop longtemps et l'angoisse provoquée par une éventuelle perte d'emploi, nombre de nos compatriotes se déterminent d'abord comme des travailleurs en danger plutôt que comme des consommateurs avisés, surtout quand sont annoncées des libéralisations européennes, qu'elles soient internes ou externes.

Les Français ne raisonnent guère en consommateurs lorsqu'ils participent au débat politique sur « l'Europe » : s'ils adorent la concurrence dans leur vie quotidienne et dans les faits, ils n'aiment pas la représentation de la concurrence.

Le fait que le marché soit mal perçu dans un pays colbertiste comme la France a aussi un impact très négatif sur la représentation que maints Français ont de la politique de concurrence (voir *infra* Graphique 3). Celle-ci y est en effet traditionnellement plus mal perçue que dans la plupart des autres États membres de l'UE, alors qu'elle vise à protéger les consommateurs des pratiques commerciales déloyales (au travers de la lutte contre les cartels) et les abus de position dominante (*via* le contrôle des concentrations). Les Français semblent souvent se représenter la politique européenne comme une entrave à l'émergence de champions industriels, là encore sans souci des prix élevés qu'ils pourraient pratiquer, et encore moins des aides d'État dont ils pourraient bénéficier. Ces positions dominantes place le débat français sur la concurrence européenne dans une position relativement périphérique au regard du consensus établi sur le sujet au moment de la signature des traités communautaires, mais aussi dans maints pays de l'UE.

La perception de la concurrence dans l'Union européenne

Réponses à la question : Pourriez-vous me dire si le terme "concurrence" évoque pour vous quelque chose de très positif, de plutôt positif, de plutôt négatif ou de très négatif ?



Tous ces éléments concourent au succès du discours traditionnel de protection du modèle social français et à l'usage récurrent à la thématique de « l'Europe qui protège », non pas seulement en matière de sécurité collective, mais aussi en matière économique et sociale.

Un tel protectionnisme hexagonal est parfois non dénué de relents xénophobes, comme ce fut le cas lors du débat de 2005 sur la directive européenne de libéralisation des services dite « Bolkestein ». La figure du « plombier polonais » a en effet été utilisée alors pour laisser entendre que la main d'œuvre des nouveaux États membres allait venir s'emparer du travail des Français. Là encore, on peut souligner que ce rejet instinctif cohabitait sans dommage apparent avec le constat récurrent que les plombiers sont particulièrement chers et peu disponibles dans notre pays - la réalité concrète et l'univers des représentations semblant vivre dans deux mondes parallèles.

Cette défiance vis-à-vis de la promotion de la liberté de circulation est réapparue lors du débat récent sur les travailleurs détachés, nonobstant l'intérêt que leur venue représente du point de vue des entreprises et ménages français donneurs d'ordre.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Cette défiance vis-à-vis de la promotion de la liberté de circulation est réapparue lors du débat récent sur les travailleurs détachés, nonobstant l'intérêt que leur venue représente du point de vue des entreprises et ménages français donneurs d'ordre. Ce débat récurrent aura confirmé que, du point de vue des représentations, beaucoup de Français demeurent sur une position hostile vis-à-vis de la concurrence européenne, symbolisée par l'agriculteur espagnol et le plombier polonais hier et le travailleur détaché aujourd'hui, en attendant le maçon des Balkans demain - y compris lorsqu'ils n'ont pas à subir leur concurrence directe en tant que travailleurs...

La prédilection hexagonale pour la dépense publique face à l'ordo-libéralisme européen

Autre contrepartie du stato-centrisme dominant la culture politique française, la préférence hexagonale française pour les dépenses publiques constitue un troisième point de friction urticant dans les relations entre notre pays et la construction européenne.

Non que les Traités communautaires fixent le niveau de ces dépenses publiques, qui culminent à plus de 55 % du PIB en France, contre 47 % en moyenne dans les 19 pays de la zone euro, et moins de 40 % dans sept d'entre eux : nos engagements européens portent en effet sur la limitation des déficits liés aux décalages dépenses/recettes, non sur le niveau global de ces dépenses et recettes, et encore moins sur leur nature et leur répartition.. Pour autant, la dénonciation des « carcans » et « dogmes » imposés par l'ordo-libéralisme européen fait partie des lieux communs du débat français sur « l'Europe », au prix d'un décalage contreproductif avec le débat en vigueur dans de nombreux autres États membres.

Autre contrepartie du stato-centrisme dominant la culture politique française, la préférence hexagonale française pour les dépenses publiques constitue un troisième point de friction urticant dans les relations entre notre pays et la construction européenne.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

LE PACTE DE STABILITÉ ET L'INTROUVABLE « DOGME DES 3 % »...

La prédilection française pour les dépenses publiques s'exprime en creux à chaque fois que le « pacte de stabilité » européen ⁽¹³⁾ est mis en cause, alors même qu'il formalise des engagements nationaux pris lors du référendum de Maastricht.

Lionel Jospin et Jacques Chirac se sont ainsi mobilisés en 1997 pour l'adoption d'un pacte de stabilité « et de croissance », comme s'ils refusaient d'endosser la paternité de la seule stabilité, le même Jacques Chirac se battant ensuite pour obtenir « l'assouplissement » de la mise en œuvre de ce « pacte » - tandis que ses successeurs mettront une ardeur relative à en respecter la lettre, et même l'esprit, au grand dam de leurs partenaires européens.

Les limites de 3 % du PIB de déficit public et de 60 % du PIB de dette publique fixés par le pacte de stabilité se sont de fait avérées très peu contraignantes : la France n'a présenté des budgets dont le déficit était en-deçà du seuil de 3 % que 7 fois au cours des 20 dernières années. Mais c'est sans doute parce que la limite des 3 % a été si souvent approchée ou franchie qu'elle est devenue centrale dans le débat public hexagonal, alors qu'elle a été intériorisée et respectée par la plupart des autres pays de la zone euro, hors déficits ponctuels et crise financière ⁽¹⁴⁾. Cette situation a nourri une dénonciation systématique et presque « schizophrène » du pacte de stabilité en France, alors même que son extrême flexibilité démontre qu'il n'y a évidemment nul « dogme » européen en matière budgétaire, ni excommunication de la France par ses partenaires et, jusqu'à lors et fort heureusement, ni sanction par les marchés financiers - tout juste un prix politique à payer en termes de manque de crédibilité et d'influence nationales au niveau communautaire...

Cette situation a nourri une dénonciation systématique et presque « schizophrène » du pacte de stabilité en France, alors même que son extrême flexibilité démontre qu'il n'y a évidemment nul « dogme » européen en matière budgétaire.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Cette défiance hexagonale vis-à-vis du pacte de stabilité témoigne du peu d'importance accordée en France à la figure du contribuable, beaucoup plus centrale dans la culture politique des autres pays de l'UE. Parfois défendu sous forme protestataire et éruptive (du « poujadisme » aux « Gilets jaunes »), le contribuable peine de fait à s'imposer dans le débat public français sur l'Europe. Derrière les déficits excessifs et le gonflement de la dette, nous avons en tout cas peine à identifier les impôts futurs, et donc le caractère somme toute salutaire des limitations fixées par le pacte de stabilité. Sur ce registre, la France se distingue nettement d'un pays comme l'Allemagne, qui s'est astreint à l'équilibre de son budget fédéral, mais aussi des pays nordiques ou

encore de l'Espagne, où la plupart des forces partisans se sont ralliées à la nécessité de maintenir le budget de l'État à l'équilibre, notamment pour préserver les générations futures du poids du remboursement des dettes. La France se distingue aussi de la Grande-Bretagne, où la démocratie s'est constituée sur des bases financières (autour du nécessaire contrôle de la dépense publique par le Parlement) et où la figure du contribuable est davantage prise en considération ⁽¹⁵⁾.

LA CRISE DU COVID-19, « ÉTRANGE VICTOIRE » POUR L'INTERVENTIONNISME FRANÇAIS ?

Dans ce contexte, la crise du COVID-19 s'avère très éclairante quant aux rapports des Français aux dépenses publiques. L'allégement rapide et bienvenu du respect des engagements européens que nous avons pris en matière d'aide d'État et de déficit semble en effet constituer une « étrange victoire » pour beaucoup de Français, dont on jurerait qu'ils souhaiteraient refermer cette parenthèse le plus tard possible, sans angoisse particulière pour le remboursement des dettes ainsi accumulées.

Cette défiance hexagonale vis-à-vis du pacte de stabilité témoigne du peu d'importance accordée en France à la figure du contribuable, beaucoup plus centrale dans la culture politique des autres pays de l'UE.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

La même attitude se devine à l'égard des aides d'État accordées aux acteurs économiques français, petits ou grands (Air France, SNCF, *etc.*), comme si elles étaient d'autant mieux venues que longtemps proscrites. Cette situation temporaire conduira peut-être à rappeler que les aides d'État ne sont nullement interdites par les règles européennes, mais seulement réglementées, ce qui permet d'ailleurs aux autorités françaises d'octroyer chaque année un montant moyen d'une quinzaine de milliards d'euros, notamment destinés au secteur ferroviaire ⁽¹⁶⁾. Peut-être l'abondance ponctuelle de ces aides d'État - comme à l'époque du sauvetage des banques en 2008 - 2009 - conduira-t-elle aussi à réévaluer positivement le rôle d'encadrement des règles européennes, qui empêchent les États les plus riches et les mieux gérés (dont l'Allemagne) de subventionner de manière massive leurs entreprises, au détriment de leurs concurrentes des pays voisins, dont la France...

Le débat sur le montant et la forme de la réponse budgétaire européenne massive qu'appelle la crise du COVID-19, y compris *via* l'utile mutualisation des dettes émises dans un cadre européen, met lui aussi à jour les spécificités du positionnement politique hexagonal. Cette mutualisation des dettes est en effet portée par les autorités de notre pays sans souci affiché ou débat relatif à ses coûts potentiels et aux risques encourus pour nos finances publiques. Ce type de considérations très prosaïques suscitent à l'inverse une attention et des objections beaucoup plus nettes dans les pays du « Nord » de l'UE, et notamment en Allemagne et aux Pays-Bas, dont les habitants jugent d'autant plus naturels de mesurer le coût d'éventuels efforts de solidarité qu'ils font déjà preuve d'une telle solidarité par temps calme ⁽¹⁷⁾. Cette dissonance de perception économique et financière entre la France et ses voisins du Sud d'une part, les pays du Nord de l'UE d'autre part, rend la formulation de compromis européens d'autant plus délicate qu'ils doivent rapprocher des points de départ par trop divergents dans un contexte où un surcroît de solidarité européenne est pourtant indispensable ⁽¹⁸⁾.

Alors que le taux d'endettement français était comparable à celui de l'Allemagne en 2005 – 2006, il aura quasiment doublé en 15 ans, au prix d'un décrochage périlleux pour la cohésion du « couple » ou du « moteur » franco-allemand...

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Enfin, il semble à ce stade évident que la France sortira de la crise du coronavirus nettement plus endettée, avec des marges de manœuvre financières encore plus réduites : ce n'est pas « l'Europe » qui l'en aura empêchée, mais il n'est pas du tout certain que cela l'aidera beaucoup à « imposer » ses vues au niveau communautaire, bien au contraire. Alors que le taux d'endettement français était comparable à celui de l'Allemagne en 2005 – 2006, il aura quasiment doublé en 15 ans, au prix d'un décrochage périlleux pour la cohésion du « couple » ou du « moteur » franco-allemand... Peut-être pourra-t-on bientôt davantage méditer en France sur l'utilité des gardes fous fixés par le pacte de stabilité et de croissance, à l'heure où tous les pays européens qui les ont respecté disposent de finances publiques beaucoup plus abondantes, afin de relever les énormes défis économiques et budgétaires liés à la crise du coronavirus ?

Une France en recherche permanente de compensations vis-à-vis de la construction économique européenne

Il est frappant de constater que, dès les années 50 et jusqu'à nos jours, le débat administratif, politique et public hexagonal sur la construction économique européenne s'est focalisé sur une recherche permanente de compensations susceptibles de la rendre acceptable, sinon désirable. Les archives du Ministère des Affaires étrangères et du Ministre de l'Économie et des finances portent la trace d'une telle recherche de compensations ⁽¹⁹⁾, qui constitue le volet interne du projet français d'« Europe puissance ». Elles contiennent tous les fragments du discours français sur l'Europe, qui dévalorise systématiquement sa dimension économique, quand il ne la combat pas frontalement.

CHANGER « L'EUROPE ÉCONOMIQUE » : UNE CROISADE NATIONALE

Ainsi de la mobilisation initiale et constante en faveur d'une politique agricole commune susceptible de compenser les avantages compétitifs allemands en matière industrielle ; de la quête récurrente de davantage d'harmonisation sociale ; du combat sans cesse renouvelé pour la convergence ou l'harmonisation fiscale ; de la promotion d'un budget européen susceptible de financer des projets de recherche, de développement territorial ou d'infrastructures ; du soutien de principe au développement d'une politique industrielle européenne, souvent opposée à la politique de concurrence ; de la défense des services publics et de leur développement, face à une Europe présumée hostile ; on encore de la mise en place souhaitée d'un « gouvernement » de la zone euro fondée sur une BCE plus interventionniste et des capacités financières communes (budget de la zone euro, émissions de dettes...).

Alors que l'élection d'Emmanuel Macron a posé la question de savoir si le libéralisme allait sortir de l'état de minorité qui est le sien en France, le tropisme national en matière socio-économique ne semble pas avoir disparu. Force est en effet de constater que l'actuel Président de la République s'est de fait avéré de plus en plus classiquement « français » depuis son élection, en renouant avec des combats perçus à Bruxelles comme de « vieilles lunes » hexagonales ⁽²⁰⁾ : quand on milite pour la création d'un budget de la zone euro, l'harmonisation fiscale, le SMIC européen et l'Europe sociale, la refonte de la politique de concurrence ou une

moindre ouverture en matière commerciale, on prolonge de fait des combats très anciens, souvent très consensuels en France. Si le plupart de ces combats sont justes et légitimes, ils sont difficiles à remporter au niveau européen et nourrissent d'amples questionnements et réticences dans les pays du nord de l'Europe (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Suède, etc.) - où Emmanuel Macron, énarque et ancien inspecteur des finances, est perçu comme un « libéral à la française », c'est-à-dire très étatiste...

Alors que l'élection d'Emmanuel Macron a posé la question de savoir si le libéralisme allait sortir de l'état de minorité qui est le sien en France, le tropisme national en matière socio-économique ne semble pas avoir disparu.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

L'HÉMIPLÉGIE DU RÉCIT FRANÇAIS SUR L'EUROPE : « IT'S THE ECONOMY, STUPID ! »

Le malaise civique que suscitent les combats français au long cours visant à obtenir des compensations ou des correctifs à l'intégration économique européenne n'est pas seulement dû aux résultats plus ou moins tangibles obtenus sur ces différents registres, ou au fait qu'ils font parfois figures d'illusions perdues dans l'Europe à 27... Il est notable que ces combats français se sont souvent heurtés à des oppositions multiformes, tour à tour incarnées par l'ordo-libéralisme allemand, le libéralisme britannique, l'antiétatisme des pays sortis du communisme ou encore le socialisme nordique... Pour la plupart sceptiques vis-à-vis d'un interventionnisme public trop marqué, tous ces pays se sont en outre montrés davantage attentifs aux résultats économiques et sociaux mitigés de notre pays plutôt qu'aux vertus supposées du « modèle français ».

Le malaise civique hexagonal vis-à-vis de la construction économique européenne réside aussi et surtout dans le fait que bien peu de responsables politiques français la promeuvent en tant que telle, qu'il s'agisse du marché unique ou de l'union économique et monétaire. Non seulement ils déplorent le plus souvent les conditions d'europanisation des outils keynésiens jadis à portée directe des États-membres (monnaie et budget), mais ils ne revendiquent que très rarement les bénéfices tirés de l'intégration marchande et monétaire européenne. Ce faisant, les responsables politiques français donnent l'impression d'avoir lâché la proie (la mythique prospérité des Trente Glorieuses) pour l'ombre (qui entoure les promesses d'une « meilleure Europe »), tout en délaissant la promotion de l'Europe telle qu'elle est d'abord, c'est-à-dire une Europe économique, commerciale et monétaire... Qui parmi les responsables politiques français valorise les incidences positives du marché unique et de l'euro en termes de pouvoir d'achat, de croissance, d'emploi, de stabilité financière, etc. - y compris au regard de leur coûts et leurs inconvénients ? Qui défend les bienfaits du marché intérieur européen et les vertus de la concurrence, notamment en matière de baisse des prix pour les Français ? L'Europe étant d'abord un grand marché bénéficiant aux consommateurs, il est difficile de favoriser son appropriation si l'on ne présente pas son impact positif, ainsi que les avantages de l'ouverture commerciale (le dernier exemple en date étant l'accord UE-Canada, très profitable pour la France mais qui y est en même temps fortement contesté).

Les responsables politiques français donnent l'impression d'avoir lâché la proie (la mythique prospérité des Trente Glorieuses) pour l'ombre (qui entoure les promesses d'une « meilleure Europe »), tout en délaissant la promotion de l'Europe telle qu'elle est d'abord, c'est-à-dire une Europe économique, commerciale et monétaire...

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Au final, non seulement les dirigeants et responsables politiques français ne valorisent qu'*a minima* les incidences positives des libéralisations communautaires et de l'Europe économique, mais ils utilisent souvent l'échelon européen comme un aiguillon de la modernisation nationale, au risque de le transformer en bouc émissaire commode. Non seulement « l'Europe » n'est jamais perçue comme un « Père Noël » pourvoyeur de bienfaits, mais elle est sans cesse dépeinte comme un « Père fouettard » imposant des contraintes, voire des purges - au prix d'une « double peine » qui nourrit puissamment l'euroscpticisme hexagonal.

Le Général de Gaulle a ainsi engagé une révolution politique et culturelle de grande ampleur lorsqu'il est revenu au pouvoir quelques mois après l'adoption d'un Traité de Rome qu'il avait combattu, mais qu'il a présenté comme devant être mis en œuvre au prix d'importantes réformes structurelles. Il en fut de même de François Mitterrand lorsqu'il choisit de promouvoir le marché unique puis la monnaie unique, après avoir lancé d'importantes réformes domestiques. Sans doute le principal tort de ces deux hommes d'État est-il d'avoir endossé alors le discours hexagonal classique sur « l'Europe agricole », « l'Europe puissance » ou « l'Europe sociale », sans suffisamment insister sur les bénéfiques intrinsèques de l'appartenance française au « marché commun » et unique, puis à l'union économique et monétaire.

Nul doute que la projection française vers la construction européenne serait en effet plus sereine et moins schizophrène si elle avait été portée par des récits politiques équilibrant bien davantage Europe politique et Europe économique - au lieu de s'acharner à poursuivre la première avec des fortunes diverses sans défendre suffisamment la seconde, beaucoup plus tangible.

Non seulement « l'Europe » n'est jamais perçue comme un « Père Noël » pourvoyeur de bienfaits, mais elle est sans cesse dépeinte comme un « Père fouettard » imposant des contraintes, voire des purges – au prix d'une « double peine » qui nourrit puissamment l'euroscpticisme hexagonal.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Conclusion : Parfaire la France pour mieux « faire l'Europe »

En proclamant qu'il s'agit de « faire l'Europe sans défaire la France », Georges Bidault ⁽²¹⁾ a identifié dès les années 50 le nœud gordien qui tenaille notre pays, entre projet national et construction européenne. Au terme de cette mise en perspective historique par nature cursive, on pourrait se demander s'il ne faut pas aujourd'hui trancher ce nœud gordien afin de « parfaire la France pour mieux faire l'Europe ». À tout le moins convient-il de sortir de la « quadrature du cercle » où nous enferment trop souvent les contradictions

entre « cartésianisme français » et construction européenne. Comme on l'a souligné, le malaise hexagonal vis-à-vis de « l'Europe » découle d'éléments liés à notre culture politique, qui n'est guère en phase avec les caractéristiques institutionnelles et économiques de l'UE. Elle prend également sa source sur un registre beaucoup plus factuel, sur lequel il serait sans doute plus aisé d'agir à court terme afin de mieux concilier aspirations françaises et cadre communautaire.

Il est donc tout d'abord essentiel de souligner que la France a été et continue d'être l'un des principaux architectes de la construction européenne, en mettant en évidence nombre des réalisations concrètes qui portent sa marque de fabrique (de la PAC à Schengen, en passant par l'union monétaire et les initiatives européennes en matière de défense...). Peu de pays ont autant façonné l'UE que le nôtre, qui n'a aucune raison objective de désespérer de « l'Europe », pour peu qu'il conçoive qu'elle ne pouvait pas être créée entièrement à son image. Il convient aussi de souligner que le contexte géopolitique actuel, marqué par l'émergence de nombreux défis externes et le retrait des États-Unis, n'a jamais été aussi en phase avec le récit français traditionnel sur « l'Europe » : il peut donc continuer à donner lieu à des avancées bienvenues en matière de sécurité collective, à court et moyen termes, pour peu que nos dirigeants adoptent une approche maïeutique plutôt qu'impériuse, et qu'ils s'arment de constance.

Peu de pays ont autant façonné l'UE que le nôtre, qui n'a aucune raison objective de désespérer de « l'Europe », pour peu qu'il conçoive qu'elle ne pouvait pas être créée entièrement à son image.

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Pour autant, la logique de projection nationale qui caractérise nos relations avec la construction européenne ne saurait continuer sans dommage à favoriser l'exportation de notre malaise domestique vers Bruxelles, Berlin, La Haye ou Varsovie ! La France doit plus que jamais remettre sa « maison en ordre » en matière économique, sociale et budgétaire, d'abord pour le bien de ses citoyens, mais aussi pour apaiser son rapport à la construction européenne et ses relations avec ses partenaires. Sans doute serait-il également utile qu'elle revoie les modalités des interventions de son État, afin d'en améliorer l'efficacité au regard de leur coût substantiel. Sauf à admettre qu'elle est structurellement incapable de rivaliser avec les pays voisins en matière de croissance, de chômage ou de déficit public, la France s'exposera sinon aux rebuffades récurrentes de pays qui la renvoient à ses propres maux, mais aussi aux remèdes nationaux qui sont - et c'est tant mieux - entre ses mains. Il serait dès lors plus productif de pourfendre notre « franco-scepticisme » que de s'engager sans cesse dans des croisades communautaires qui nourrissent à la fois les crispations de nos partenaires européens et les frustrations de nos compatriotes...

Dans cette perspective, notre conviction est que la France gagnerait aussi à mettre de l'ordre dans ses idées européennes, fût-ce au prix d'une forme de « révolution culturelle ». Cette révolution culturelle a largement eu lieu en matière diplomatique, avec la mise en sourdine de notre anti-américanisme compulsif, la pleine intégration à l'OTAN mais aussi à la faveur de la stratégie erratique de Donald Trump. Il serait profitable que les Français amorcent une révolution culturelle comparable à l'égard de la construction économique européenne : il s'agit notamment de mettre davantage en exergue les bénéfices tangibles de notre appartenance au marché intérieur et à la monnaie unique, plutôt que de dénoncer de manière pavlovienne leurs évidents défauts. Il serait enfin très bienvenu que la France revoie l'organisation encore trop unitaire et monarchique de son système politique, dont la crise du COVID-19 a mis en évidence les limites : elle se

doterait ainsi d'une « gouvernance » mieux adaptée aux défis domestiques et internationaux contemporains, à la maturité des citoyens de notre pays, mais aussi plus en harmonie avec les systèmes politiques de l'UE et des autres États membres.

Il serait dès lors plus productif de pourfendre notre « franco-scepticisme » que de s'engager sans cesse dans des croisades communautaires qui nourrissent à la fois les crispations de nos partenaires européens et les frustrations de nos compatriotes...

YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN

Il revient aujourd'hui à Emmanuel Macron de porter les ambitions et les « névroses » de la France au niveau européen, dans un environnement géopolitique porteur, mais aussi dans un contexte domestique difficile. Les promesses de « révolution » affichées en 2017 donnent lieu à un bilan pour le moins mitigé à ce stade, aussi bien en France qu'au niveau communautaire ⁽²⁾. La sortie de la crise du COVID-19 sera donc une étape clé, tandis que le premier semestre de l'année 2022 constituera un moment de vérité, puisqu'il verra la France assumer la présidence tournante du Conseil de l'UE et affronter en même temps des élections présidentielles et législatives, pour le meilleur et pour le pire... C'est à cet horizon-là qu'il sera possible de vérifier si nos compatriotes peuvent davantage admettre que « l'Europe » ne saurait être la « France en plus grand », mais aussi se convaincre que la grandeur d'une France réformée peut et doit à nouveau entraîner l'Europe ! ◀

SOURCES

- ① Voir Bertoncini, Y. et Chopin, T., « L'Europe » comme outil politique hexagonal : un levier d'« Archimède » pour la France ? », *Le Grand continent*, 8 mai 2020.↑
- ② Cf Bertoncini, Y. et Chopin, T. (2005), « Le référendum du 29 mai 2005 et le malaise culturel français », *Le Débat*, n°137, novembre-décembre.↑
- ③ Voir Chopin, T. (2008), *France-Europe. Le bal des hypocrites*, Éditions Saint-Simon.↑
- ④ Voir Beaud, O. (1999), « Fédéralisme et Fédération en France : histoire d'un concept impossible ? », *Annales de la Faculté de droit de Strasbourg*, Presses universitaires de Strasbourg.↑
- ⑤ Pascal Lamy a relevé ce trait de la culture politique française dans des termes très nets : « Le compromis ne fait pas partie des figures politiques admises en France (...). La culture politique française est mal à l'aise avec l'idée de compromis trop souvent connotée à la compromission (...). Notre culture politique reste fondée sur l'État (...) et est très éloignée de celle du compromis qu'appelle la construction européenne », entretien donné au journal *Le Monde*, 27 août 2005.↑
- ⑥ Sur ce sujet, voir Bertoncini Y. (2016), *L'UE et les référendums : trois dénis de démocratie(s)*, Institut Jacques Delors, mai 2016.↑
- ⑦ Voir Bertoncini Y. (2015), *10 ans après le « non : crever l'abcès pour l'Union européenne et pour la gauche*, Fondation Jean Jaurès, mai 2015.↑
- ⑧ Voir Rosanvallon, P. (2005), *Le modèle politique français*, Le Seuil, et du même auteur (1990), *L'État en France de 1789 à nos jours*, Le Seuil.↑
- ⑨ Voir Jaume, L. (1997), *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Fayard.↑
- ⑩ *Eurobaromètre Standard 91*, Rapport, « L'opinion publique dans l'UE », Août 2019.↑

- ⑬ Sur ce sujet, voir Bertoncini, Y. et Chopin, T. (2005), « Le référendum du 29 mai 2005 et le malaise culturel français », *op.cit.* et Bertoncini Y. (2015), 10 ans après le « non » : crever l'abcès pour l'Union européenne et pour la gauche *op.cit.*↑
- ⑭ Voir Pascal Lamy, *Le Monde*, 27 août 2005, *op. cit.*↑
- ⑮ Adopté par les pays de l'Union européenne en 1999 au moment du lancement de l'euro, ce Pacte prévoit que les déficits publics ne doivent pas excéder 3 % du PIB et la dette publique, 60 % du PIB.↑
- ⑯ En 2019, le déficit public de la France s'est établi à un montant équivalent à la somme des déficits de l'ensemble des 18 autres pays de la zone euro (dont la moitié ont en réalité dégagé des excédents budgétaires...).↑
- ⑰ Sur le plan politique, le libéralisme anglo-saxon est marqué par un encadrement constitutionnel des pouvoirs, visant notamment à assurer que le prélèvement de l'impôt est consenti par ceux qui le paient. C'est une tradition que l'on retrouve dans la *Magna Carta* ou encore dans la Révolution américaine (« *No taxation without representation* »).↑
- ⑱ Les aides d'État notifiées chaque année par les États membres de l'UE sont inventoriées dans un [tableau de bord de la Commission européenne accessible en ligne](#).↑
- ⑲ Sur ce débat, voir Bertoncini, Y. (2020), « La solidarité européenne en temps de crise : un héritage à approfondir face au Covid-19 », , Fondation Robert Schuman, mai 2020.↑
- ⑳ Chopin, T., Koenig, N., Maillard, S. (2020), « L'indispensable incarnation politique de la solidarité européenne », *Policy paper* n°250, Institut Jacques Delors, avril 2020.↑
- ㉑ Sur ces sujets, voir à nouveau Gérard Bossuat, *Faire l'Europe sans défaire la France*, *op. cit.*↑
- ㉒ Voir Bertoncini, Y. et Chopin, T. (2020), « Macron l'Européen : de l'Hymne à la joie à l'embarras des choix », *Le Débat*, n°208, janvier-février 2020.↑
- ㉓ Georges Bidault a été plusieurs fois Ministre français des Affaires étrangères après la Seconde Guerre mondiale, mais aussi Président du conseil, y compris au moment du lancement de la CECA.↑
- ㉔ Sur ce sujet, voir Bertoncini, Y. et Chopin, T. (2020), « Macron l'Européen : de l'Hymne à la joie à l'embarras des choix », *op. cit.*↑
-